



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE NOISY-LE-GRAND 2019 – 2022

**Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est**
Aulnay-sous-Bois - Le Raincy-Montfermeil - Montreuil



Entre Madame le Maire de Noisy-le-Grand, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la directrice du GHT Grand Paris Nord Est.

Il a été convenu de signer le présent Contrat Local de Santé portant sur la Ville de Noisy-le-Grand et dont le contenu est décrit dans le présent document.

À Noisy-le-Grand, le

Le Maire de Noisy-le-Grand

Le Préfet de Seine-Saint-Denis

Le Directeur Général de l'ARS IDF

Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Madame la directrice du GHT Grand Paris Nord Est

Sommaire

Contenu

I. Introduction générale.....	6
II. L'Articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS	8
III Les principes politiques partagés	17
Le territoire Noiséen	18
1 Histoire d'une ville du XXIème siècle.....	18
2 Développer une ville soutenable et concertée	19
3 Redonner au citoyen un rôle clé par la concertation	23
4 Construire et accompagner des quartiers vivants.....	25
Les caractéristiques sociodémographiques de la ville	25
1 Une ville très dynamique sur le plan démographique	26
2 Une population plutôt jeune, avec une part de personnes âgées qui tend à augmenter	27
3 Une population étrangère répartie majoritairement sur quelques quartiers de la ville	28
Caractéristiques socioéconomiques et professionnelles	28
1 Un niveau de revenu plus élevé que le département	28
2 Cependant un cinquième de la population est en situation de fragilité.....	29
3 La précarité : l'enjeu de la monoparentalité à Noisy-le-Grand	29
4 Une situation face à l'emploi qui se dégrade mais reste favorable au regard des autres communes de l'EPT	30
Les enjeux sociétaux du logement en ville.....	30
1 Une offre de logements croissante qui s'adapte aux modes de vies des habitants	30
2 Un accès au logement inégal selon les âges.....	31
3. Une difficulté à loger les couples avec enfants	32
4. 24 bailleurs sociaux présents sur le territoire	32
La santé de la population noiséenne.....	33
1 Une offre de soin possible à l'échelle du bassin de vie	33
2 Une couverture maladie de la population bien répartie.....	33
3 les principales causes de mortalité chez les hommes et les femmes et les enfants en Seine Saint Denis.....	34
4 Une offre de soins libérale présente sur le territoire, mais une démographie médicale très fragile.....	34
V Les axes structurants du contrat.....	36
Les déterminants prioritaires de la santé à Noisy-le-Grand : les actions stratégiques déjà engagées	36

1 La création d'une délégation politique Santé/Handicap et d'un pôle Santé et handicap dans les services	37
2 Des actions de promotion de la santé.....	37
3 Des campagnes de dépistages gratuits	38
4 Le développement d'un urbanisme inclusif	39
5 la création du Centre médical du CHAMPY	41
6 L'implantation d'un foyer d'accueil médicalisé pour adulte autiste	42
Les Axes Structurant du CLS de Noisy-le-Grand	42
Positionner le parcours de santé au centre des dynamiques locales	42
VI Le pilotage et l'association des partenaires.....	43
Pilotage et coordination locale.....	43
VII Les modalités de suivi et d'évaluation	44
L'évaluation du processus	44
L'évaluation des résultats.....	44
L'évaluation de l'impact	44
Calendrier	44
2ème PARTIE : LES FICHES ACTION	45
Axe 1 : Accéder aux soins et aux parcours de santé	46
FICHE ACTION 1 : développer le volet santé au sein de l'observatoire social : observatoire social et santé.....	46
FICHE ACTION 2 : favoriser l'installation des professionnels de santé	48
Axe 2 : Prévenir les conduites à risques	50
FICHE ACTION 3 : informer et sensibiliser sur les conduites à risques notamment auprès des jeunes	50
FICHE ACTION 4 : mettre en place des forums sur les dangers d'Internet et des écrans dès l'école primaire	52
FICHE ACTION 5 : développer les dépistages réguliers avec les associations et institutions.....	54
Axe 3 : Prendre en compte la santé psychique et mentale.....	56
FICHE ACTION 6 : développer le partenariat avec les professionnels de santé et l'Établissement de Santé Ville-Evrard dans la perspective de mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	56
FICHE ACTION 7 : Développer des lieux d'écoute et d'accueil pour les jeunes en mal-être	58
FICHE ACTION 8 : accompagner l'installation des structures d'accueils pour personnes handicapées mentales.....	60
Axe 4 : Promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées et/ou vieillissantes..	62
FICHE ACTION 9 : développer un urbanisme adapté au handicap et à l'autonomie	62
FICHE ACTION 10 : promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap	64
Promouvoir l'autonomie et le handicap.....	64

FICHE ACTION 11 : agir pour la santé des personnes âgées.....	66
FICHE ACTION 12 : agir pour la santé personnes handicapées	68
Axe 5 : Promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes	70
FICHE ACTION 13 : agir sur l'environnement familial « environnement, logement alimentation »	70
FICHE ACTION 14 : promouvoir la santé dans le cadre des campagnes liées aux journées nationales de la santé et actions de sensibilisation autour des de dépistages médicaux	72
FICHE ACTION 15 : développer les partenariats et accompagner les femmes dans le cadre de leurs grossesses et des premières années de l'enfant en particulier pour les jeunes femmes et les familles monoparentales	74

I. Introduction générale

Introduits par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville. Ils peuvent aussi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près et avec les populations.

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordination privilégiés pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile-de-France.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les CLS se doivent notamment de favoriser l'action sur les déterminants de santé, le développement des démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention et/ ou de l'accès aux soins.

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent.

Le CLS doit favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires de politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.

Les CLS sont fondés sur une démarche participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. À ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires mais aussi par la participation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires/ sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

L'articulation de politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé avec le Projet Régional de Santé 2018-2022.

Les CLS représentent un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Ile-de-France pour la période 2018-2022. Ce PRS est guidé par trois objectifs majeurs ;

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'être soigné,

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière,
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs l'Agence a fait le choix de structurer son Projet Régional de Santé autour de cinq axes de transformation du système de santé ;

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires,
- Apporter une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente,
- Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche,
- Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé,
- Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans - santé des adolescents et des jeunes adultes - santé et autonomie des personnes âgées - autonomie et insertion des personnes handicapées – cancer - maladies neurodégénératives - santé mentale - maladies chroniques et métaboliques.

Les évaluations régionales des CLS1 et CLS2 ont permis de mettre en exergue et renforcer les points forts des CLS :

- Une augmentation significative des collaborations entre acteurs de secteurs variés et de l'approche par déterminants,
- Une amélioration des parcours de santé en luttant contre la fragmentation et le décloisonnement des réponses sur un territoire de proximité,
- Le développement de l'approche de politiques transversales.
- Ces évaluations successives ont aussi montré la nécessité de renforcer certains éléments de pilotage des CLS, notamment :
 - L'ingénierie de projet et plus particulièrement en termes de suivi et d'évaluation,
 - L'animation territoriale, notamment au niveau départemental, ainsi que la sensibilité du ciblage territorial,
 - La visibilité au niveau régional du suivi des actions des CLS,
 Un renforcement spécifique sur certaines thématiques, dont la participation des habitants et la notion de parcours de santé.

Le renforcement des fonctions de soutien des CLS à l'émergence et à la mise en synergie de différents dispositifs locaux de santé publique représente une orientation stratégique des CLS3. Il concerne notamment :

- Les coopératives d'acteurs en promotion de la santé,
- Les CLSM qui constituent le volet santé mentale des CLS,
- Les CLS facilitateurs à l'élaboration des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par :

- Une moyenne de l'Indice de Développement Humain inférieur à la moyenne permettant de classer les territoires municipaux en CLS prioritaires ou renforcés,
- Une population plus jeune que la moyenne régionale, fortement impactée par les ISTS dans un contexte social et migratoire particulier,

- Des indicateurs de santé les plus fragiles de la région,
- Une sur-incidence de pathologies infectieuses,
- Une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques,
- Des pollutions environnementales préoccupantes,
- Une offre de soins fragilisée par une faible démographie médicale,
- 21% de la population en secteur Politique de la ville.

Fondement de la démarche CLS sur la ville de Noisy-le-Grand

L'ARS Ile-de-France souhaite s'engager dans la signature d'un CLS avec la ville de Noisy-le-Grand avec une volonté de déclinaison territoriale de son Projet Régional de Santé défini pour la période 2018-2022.

En ancrant ses actions dans une perspective globale intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé, le CLS de Noisy-le-Grand est aussi garant de la déclinaison des plans nationaux Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle ainsi que les plans régionaux tels Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes.

Le CLS de Noisy-le-Grand constitue également un outil de déclinaison de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du fait de sa volonté à ce que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés ainsi qu'un outil d'articulation entre politiques publiques.

Compte-tenu de la prévalence d'indicateurs de santé défavorables, le département de Seine-Saint-Denis représente un territoire favorable aux expérimentations telles que « Mission retrouve ton cap » et « Dites non au diabète ».

Enfin, le Groupement Hospitalier Intercommunal (GHI) Le Raincy-Montfermeil, au sein du GHT Grand Paris Nord Est, s'engage également dans la mise en œuvre du Contrat Local de Santé pluriannuel (2019-2022) dit contrat local de santé troisième génération sur la période 2019-2022. Ce cadre de contractualisation a vocation d'une part à valoriser les premières réponses apportées par la ville et d'autre part à innover ou renforcer d'autres axes de santé.

C'est dans ce cadre que la ville de Noisy-le-Grand avec l'ARS, propose de démarrer son engagement dans le présent CLS, en partenariat avec la Préfecture de Seine-Saint-Denis, l'Assurance maladie de Seine-Saint-Denis, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et le GHI Le Raincy- Montfermeil. Par cet engagement commun, les partenaires affirment leur volonté d'améliorer et d'approfondir la réponse apportée aux besoins de santé de la population noiséenne.

II. L'Articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS



La Ville de Noisy-Le-Grand

Avec ses 67000 habitants, Noisy-le -Grand est la commune la plus peuplée du territoire Grand Paris Grand Est, Etablissement Public Territorial dont elle est membre. Les questions de Santé sont une

préoccupation forte de la municipalité. Aussi dès son entrée en fonction, la nouvelle majorité municipale a choisi de développer sur le territoire de Noisy-le-Grand une politique municipale de la santé active afin de promouvoir la santé, de développer les actions de prévention et de faciliter l'accès de la population aux services de santé.

En 2016, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS), la Commune a engagé un diagnostic de territoire portant sur l'offre et les besoins de santé locaux et a notamment identifié d'importantes difficultés d'accès aux soins des populations du fait d'un déficit de médecins sur le territoire tant généralistes que spécialistes. Dans ces conditions, la Commune a décidé immédiatement de la création du centre médical du Champy Marie-Curie regroupant 18 praticiens en activité dont 11 nouvellement installés sur la ville.

Par ailleurs, la Commune a poursuivi l'action de promotion de la santé à travers l'organisation de la semaine « Santé vous bien » qui pendant plusieurs jours permet la rencontre entre la population et des professionnels dans une démarche globale d'information et de prévention. Ce dispositif est complété par des actions ponctuelles telles que le don du sang organisé par les services municipaux, la prévention bucco-dentaire auprès des enfants de 8 à 12 ans accueillis en accueils de loisirs. Cette action est complétée par la mise en place des schémas d'accessibilité du cadre bâti et de l'espace public et par l'accompagnement actif de l'installation d'une structure d'accueil de personnes atteintes de troubles autistiques.

Aujourd'hui, la Commune souhaite inscrire sa démarche dans le cadre plus global d'un Contrat Local de Santé (CLS) à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de département, La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Seine-Saint-Denis, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le Centre hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil.

Conformément au deuxième Projet Régional de Santé d'Ile-de-France arrêté pour la période 2018-2022 par l'ARS, la Commune souhaite faciliter l'accès à la santé et au bien-être de la population noisienne notamment en développant les actions de prévention tant individuelle que collective, en participant à la promotion de la santé et en facilitant l'implantation de structures de santé ou des établissements médico-sociaux au plus proche des populations.

La conclusion du CLS de Noisy-le-Grand s'inscrira dans ces perspectives générales et permettra de consolider le partenariat local.

Une opportunité essentielle : l'interaction de la politique communale de santé avec le projet de territoire de la commune à l'horizon 2030.

La ville de Noisy-le-Grand est une commune en fort développement urbain. La question de la santé en lien avec les projets d'aménagement est une priorité stratégique pour la commune. C'est pourquoi la politique de la santé locale est gérée par le service stratégie - innovation publique - santé / handicap et est rattachée à la direction générale des services. Ce service étudie le développement du territoire à l'horizon 2030 avec des d'acteurs d'aménagement de long terme comme Epamarne qui identifie l'enjeu Santé comme un des quatre axes prioritaires à l'horizon 2050.

La ville aménage son territoire en fonction des besoins actuels tout en prévenant les besoins de la population de demain. Pour cela elle engage également un travail transversal au sein de ses services sur l'ensemble de ses schémas directeurs et souhaite mettre en place à partir de 2020, un laboratoire d'innovation sociale.

La santé dans toutes les politiques

Le rôle décisif des déterminants sociaux de santé dans la construction des inégalités induit que le principe « la santé dans toutes les politiques » est l'un des fondements de l'action. Ce principe rend compte du rôle décisif de ces déterminants sociaux et environnementaux dans la constitution des niveaux de santé. Mais, de façon plus précise, il renvoie aussi au fait que la plupart des politiques publiques non sanitaires (et notamment les politiques urbaines, sociales, éducatives et culturelles) ont un impact important, positif ou négatif, sur la santé des habitants. C'est pourquoi la municipalité s'engage à intégrer dans l'évaluation de sa planification stratégique et de ses actions, des indicateurs de résultats sur la capacité de la ville à agir en faveur des déterminants sociaux.



L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

L'ARS Ile-de-France définit et met en œuvre la politique de santé dans la région. Sa compétence porte sur l'ensemble du champ de la santé, de la veille sanitaire à l'organisation des soins hospitaliers, en passant par la prévention et l'organisation de la prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Grâce à sa gouvernance et une large concertation, l'ARS associe l'ensemble des acteurs locaux de santé et collectivités locales dans la prise de décisions à travers ses principales instances de démocratie sanitaire : la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), les conférences de territoire dans les départements et les commissions de coordination des politiques publiques. Ses principes d'action reposent sur les points suivants :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé passe par une mobilisation de tous les acteurs
- L'investissement dans la prévention est essentiel pour éviter les soins inutiles
- La protection de la population impose une vigilance renforcée face aux risques sanitaires
- La structuration de l'offre de santé doit être réellement subordonnée aux besoins de santé des habitants
- La cohérence des parcours de santé des usagers requiert une approche intégrée entre prévention, soin et prise en charge médico-sociale
- La démocratie sanitaire passe par le développement de l'observation et de l'information en santé.

La délégation départementale de Seine-Saint-Denis remplit une mission de proximité. Elle représente le Directeur Général au niveau départemental et est l'interlocuteur privilégié des élus et professionnels de santé sur leur territoire. Attentive au développement des projets territoriaux, elle suit particulièrement les avancées des collectivités territoriales comme Noisy-Le-Grand.

Les schémas régionaux constitutifs du Projet Régional de Santé accordent aux dynamiques territoriales une importance déterminante pour relever les trois défis en présence, communs à l'ensemble des territoires d'Île-de-France :

- assurer aux personnes un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé
- améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé
- conduire une politique au plus près des réalités des territoires

L'ARS Ile de France souhaite s'engager dans la signature d'un CLS avec la ville de Noisy-le-Grand avec une volonté de déclinaison territoriale de son **Projet Régional de Santé** défini pour la période 2018-2022.

En encrant ses actions dans une perspective globale intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé est favorable, le CLS de Noisy-le-Grand est aussi garant de la déclinaison des plans nationaux **Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle** ainsi que les plans régionaux tels **Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes**.

Le CLS de Noisy-le-Grand constitue également un outil de déclinaison de la **Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** du fait de sa volonté à ce que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés- ainsi qu'un outil d'articulation entre politiques publiques, en favorisant la déclinaison locale de **conventions partenariales avec l'Education Nationale ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Compte-tenu de la prévalence d'indicateurs de santé défavorables, le département de Seine-Saint-Denis représente un territoire favorable aux expérimentations telles que **Mission retrouve ton cap et Dites non au diabète**.



L'Etat et l'articulation avec la Politique de la Ville

Le Préfet de Seine-St-Denis est attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la Politique de ville d'une part et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part. La santé est inscrite au cœur de la politique locale et comme enjeu des politiques développées en faveur de la jeunesse et de la prévention, dans le Contrat de Ville signé en 2015.

La politique de la ville de Noisy-le-Grand

La ville possède trois quartiers du territoire communal en zone prioritaire et la territorialisation des politiques de santé sur ces espaces est un enjeu majeur. Mieux vivre son habitat, être en bonne condition de santé, c'est pouvoir disposer notamment d'un «Espace (de vie) qui offre des conditions adaptée à la vie et au développement ». Cela passe notamment par la mise en place d'une politique favorisant l'accès aux soins pour tous, mais également par le développement d'actions de promotion de la santé, de prévention, mais aussi la réflexion autour d'implantation de structures de santé de proximité. C'est à travers un Contrat Local de Santé aujourd'hui reconnu comme approprié pour répondre aux besoins de santé au plus près et en concertation avec la population, que cette politique peut s'exprimer localement.

À Noisy-le-Grand, les difficultés dans le domaine de la prévention sanitaire avaient été identifiées préalablement à la mise en œuvre du CUCS : manque d'informations, difficultés d'accès aux soins de certaines catégories de public, absence de lieux de coordination et concertation. Un groupe de travail avait été mis en place afin de définir les axes prioritaires d'un programme de prévention et de construire des réponses concertées face à des situations problématiques, en complément des programmes de santé publique. Les objectifs identifiées dans le cadre du CUCS restent toujours d'actualité quand ils ne se sont pas intensifiés (Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en difficulté ; sensibiliser les jeunes et les personnes en difficulté aux questions sanitaires et

améliorer l'accès aux soins de ces publics ; prévenir les conduites à risques et notamment les phénomènes d'addiction...). C'est pourquoi le contrat de ville a subventionné de nombreuses actions en faveur de l'information et la prévention comme les dépistages, la santé bucco-dentaire, la santé mentale et le bien-être des jeunes...

Le Contrat de ville de Noisy-le-Grand prévoit donc des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement complémentaire des partenaires du Contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie s'engage dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion conclue avec l'Etat à garantir l'accès aux soins des populations les plus fragiles ou les plus éloignées du système de soins et à réduire les inégalités de santé.

Dans ce cadre la CPAM se propose d'agir tout particulièrement en faveur des personnes en vulnérabilité sociale afin d'accroître l'accès de cette population à une couverture complémentaire et aux programmes de prévention et de dépistage (dépistage du cancer, prévention bucco-dentaire, examens périodiques de santé, accompagnement des patients diabétiques, campagnes de vaccination...). La CPAM 93 intervient sur l'accès aux droits (dispositifs en cours concernant la couverture maladie et les incidences d'absence ou de rupture de droits pour les personnes, ...).

CONTRIBUTION DE LA CPAM 93 AU CONTRAT LOCAL DE SANTE 3^e GENERATION

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis s'est inscrite dès 2012 dans les premiers contrats locaux de santé signés dans le département. Elle entend poursuivre son engagement avec les autres signataires, dans le cadre de ses missions de service public, et en particulier pour améliorer l'état de santé de la population et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Sa contribution prend plusieurs formes : elle participe à l'état des lieux des besoins de santé du territoire (1). Elle conduit de nombreuses actions en vue de faciliter l'accès aux droits et aux soins (2). Elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé (3). Elle soutient les initiatives visant à améliorer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et soutient et accompagne une meilleure organisation des soins, visant à mieux répondre aux besoins et à fluidifier les parcours de soins (4).

1- Une contribution à l'état des lieux des besoins de santé du territoire

Tout d'abord, la CPAM contribue à l'état des lieux qui permet de définir les priorités et objectifs du contrat local de santé, et d'en mesurer les effets. A cette fin, elle met à disposition des données concernant la commune, accessibles aux partenaires sur le site internet de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) : www.odds93.fr. Les données mises à disposition portent sur le profil de la population (démographie, accès à une complémentaire santé, déclaration d'un médecin traitant...), l'offre de soins (démographie des professionnels de santé libéraux, répartition géographique...), et intègrent quelques indicateurs sur la santé de la population, le recours aux soins et à la prévention. Cet état des lieux permet de compléter le diagnostic territorial, réalisé avec les parte-

naires, qui fait ressortir notamment la persistance de difficultés d'accès aux droits, provoquées notamment par la barrière de la langue, l'illettrisme et « l'illectronisme », les ruptures de parcours liées à la pauvreté et à la précarité, et l'augmentation des besoins de prise en charge à domicile consécutive au virage ambulatoire. Par ailleurs, il permet de caractériser, pour la commune, la situation de l'offre de santé, globalement insuffisante en Seine-Saint-Denis pour répondre aux besoins de la population. Il apporte cependant une nuance de taille à une approche uniquement quantitative, en faisant ressortir les particularités de l'exercice en Seine-Saint-Denis : les professionnels de santé ont généralement une forte activité, qui vient compenser leur faible nombre. Les médecins exercent de façon très majoritaire en secteur 1, honoraires opposables, y compris les médecins spécialistes ; les médecins secteur 2 sont majoritairement adhérents à l'OPTAM, et s'engagent ainsi à maîtriser leurs dépassements pour faciliter l'accès aux soins. Le tiers payant est une pratique quasi-généralisée, pour toutes les catégories de professionnels de santé.

Ensuite, la CPAM est impliquée dans la plupart des axes d'intervention du CLS, et en particulier sur l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics vulnérables, la prévention et la promotion de la santé, et la lutte contre les conduites à risque.

2- L'accès aux droits et aux soins :

Au-delà du service des prestations d'assurance maladie, et des missions de base d'accueil et d'orientation des assurés sociaux, la CPAM engage des démarches partenariales pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés des soins, pour lesquels les démarches administratives constituent un frein. Dans ce cadre, elle propose aux services sociaux des communes, aux centres de santé et aux établissements sanitaires, ainsi qu'à des associations, un partenariat renforcé, par lequel elle s'engage à former des correspondants, et à traiter les demandes qu'ils lui transmettent par un circuit prioritaire, permettant un accès rapide aux droits. Elle met à disposition des professionnels de santé une ligne urgence précarité. Pour faire face aux situations de renoncement aux soins, elle propose aux assurés identifiés un accompagnement personnalisé par des conseillers dédiés : les conseillers de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS). Dans ce cadre, la CPAM est particulièrement attentive à l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables : femmes enceintes, enfants de l'ASE, migrants, jeunes participant aux dispositifs « Garantie jeunes », dans le cadre la démarche PLANIR (plan local d'accompagnement contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures). Elle engage en particulier des actions pour faciliter l'accès à la CMUC, à l'Aide médicale de l'Etat, et généraliser l'accès à une complémentaire santé.

3- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les conduites à risque

De même la CPAM est particulièrement impliquée sur la prévention et la promotion de la santé. Elle promeut en particulier toutes les offres de service nationales, comme le programme SOPHIA, programme d'éducation à la santé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète), et l'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation (programme PRADO). Sur le bucco-dentaire, en appui du dispositif d'examen buccodentaire triennal (EBD), étendu aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans, elle organise et soutient des opérations de sensibilisation et de dépistage dans les classes de maternelle et de CP, en partenariat avec l'Education nationale. Elle expérimente sur le territoire plusieurs programmes innovants et ambitieux, comme le programme « Mission retrouve ton cap », destiné à prévenir l'obésité des enfants de 3 à 8 ans, et le programme « Dites non au diabète », qui propose un coaching collectif en santé à des adultes à haut risque de diabète. Elle expérimente également le dépistage systématique des troubles du langage, de la communication et de la vue, pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle, avec les orthophonistes et les orthoptistes du département. Elle promeut la participation systématique à la vacci-

nation contre la grippe pour les publics prioritaires, contribue au respect de l'obligation vaccinale, et soutient la participation aux différents dépistages organisés des cancers (dépistage des cancers du sein, colorectal, et du col de l'utérus). Elle contribue et participe à ce titre à de nombreux forums santé en partenariat avec les municipalités.

La CPAM dispose d'un centre d'examens de santé, implanté à Bobigny et à Montfermeil, mais susceptible de réaliser des examens de prévention en santé « hors les murs », au plus près des habitants de la commune. Ce centre propose également des ateliers d'éducation à la santé, des séances d'éducation thérapeutique du patient et de l'aide au sevrage tabagique.

4- Attractivité du territoire et organisation des soins

Enfin, la CPAM entend également appuyer la commune dans ses démarches visant à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et contribuer à une meilleure organisation des soins.

Elle promeut ainsi les aides conventionnelles mises place pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones insuffisamment pourvues. En Seine-Saint-Denis, la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne d'Ile-de-France, et cette faible densité se retrouve au niveau de la commune, ainsi que pour la plupart des autres professions de santé. Cette situation, qui va de pair avec le vieillissement des professionnels de santé et le non remplacement des départs à la retraite, génère des difficultés croissantes d'accès à un médecin traitant, à un médecin spécialiste (dermatologue, ophtalmologue...) et à certains auxiliaires médicaux (orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes en particulier...). La CPAM s'engage à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé, et à promouvoir des modes d'exercice pluri-professionnels.

Elle accompagne en particulier, avec l'Agence régionale de santé, les professionnels souhaitant créer une maison de santé pluri-professionnelle, ou mettre en place une organisation de télémédecine. Elle contribue à la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel négocié par l'UNCAM. Elle accompagne les innovations dans l'organisation des soins et la prévention, et peut soutenir des projets éligibles à un financement dérogatoire, comme par exemple le dépistage par TROD du VIH dans les officines. Enfin la CPAM s'engage à poursuivre ses démarches proactives pour aller au-devant des potentiels bénéficiaires d'aides conventionnelles, et à accompagner les nouveaux installés pour qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

Ainsi, la CPAM confirme-t-elle son engagement dans la dynamique portée par les contrats locaux de santé. Elle s'associe aux autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de santé efficace, qui s'engage à répondre aux besoins du territoire, autour d'objectifs partagés : garantir un accès universel à des soins de qualité, soutenir l'innovation, réduire les inégalités d'accès à la santé, tout en promouvant une utilisation responsable et pertinente du système de soins.



Le Conseil Départemental

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la **cosignature** des **Contrats Locaux de Santé** au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé.

En effet, il est un **acteur incontournable de santé publique** sur son territoire, de par ses compétences (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé)

mais aussi par son implication historique en faveur du bien-être et de la santé des séquanodionisiens.

Aussi, à travers ses différentes politiques publiques, il se mobilise contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu renouvelé dans le cadre du PRS2.

- Vaccination et dépistage pour tous

En délégation de l'Etat, il assure la **promotion de la vaccination** dont le soutien aux séances publiques des communes, le dépistage des cancers, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et déploie son programme « *Vers une Seine-Saint-Denis sans Sida* », notamment à travers son *Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic* (CeGIDD) et ses antennes habilitées et soutenues par l'ARS, ses *Centres départementaux de prévention-santé*.

Il développe de plus une politique **d'« Aller-Vers »** par des actions Hors les Murs tels que dans le champ des maladies infectieuses : dépistage de la tuberculose, des IST, consultations pour primo-arrivants, etc.

- La protection maternelle et infantile

Acteur-clef de la périnatalité et de la santé de l'enfant avec sa compétence réglementaire de protection maternelle et infantile et de planification familiale, son service de PMI a élaboré un projet de santé publique qui promeut une approche de la santé à la fois globale et de proximité. Celle-ci est donc déclinée par ses équipes de terrain en complémentarité avec les autres acteurs locaux en matière de consultations médicales, de vaccinations, de visites à domicile, de bilans de santé en maternelle, de lutte contre l'obésité infantile, de contraception et d'IVG mais aussi dans le cadre de la lutte contre les pathologies en relation avec l'habitat, etc.

- Vers l'autonomie des usagers

Son schéma départemental pour l'autonomie, élaboré de façon partenariale, traduit l'orientation fondamentale des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à savoir favoriser **l'exercice des choix de vie et renforcer l'autonomie de ces personnes dans une société inclusive**. Ce au travers, du renforcement de la coordination des acteurs, l'accompagnement des parcours de vie, l'amélioration de l'offre médico-sociale ou encore des dispositifs d'aide aux aidants et de prévention de la maltraitance envers ces personnes vulnérables.

Il est également fortement engagé dans le cadre de la santé mentale au travers de ses différentes politiques et instances : groupe d'appui, Conseils locaux de santé mentale et Projet Territorial de Santé Mentale etc.

- La santé bucco-dentaire

Le Département conduit également des politiques volontaristes de promotion de la santé tel que **le programme de santé bucco-dentaire depuis plus de 30 ans**. Fort d'un partenariat avec les acteurs de la Seine –Saint-Denis et les Villes, initialement destiné aux enfants, il s'est récemment élargi en direction des personnes âgées, handicapées, et public en besoin. Il s'est également engagé dans le **déploiement de mesures innovantes** en matière de santé bucco-dentaire avec la mise en place d'un **bus dentaire et d'unités mobiles** pour des dépistages et des premiers soins.

- La prévention des conduites à risques chez les jeunes

Acteur de la **prévention des addictions** grâce à la *Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque* (MMPCR) et son espace *Tête à Tête*, la santé des jeunes est un axe fort autour de différentes thématiques telles que la sexualité, l'usage des produits psycho-actifs, les réseaux sociaux ou encore les violences. Un des axes de développement en est **l'expérimentation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque**. De plus, dans le cadre de son projet éducatif, la mise en d'actions de santé et bien-être pour favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens est favorisée.

- Les actions transversales du Département

Afin de faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins, il intervient dans le cadre de son *Pacte pour la santé publique* qui comprend plusieurs dispositifs visant à renforcer l'offre en professionnels de santé, déficitaire sur le territoire.

Il conduit également des politiques dans des domaines qui sont des déterminants essentiels de la santé : lutte contre les violences envers les femmes à travers un dispositif innovant, protection de l'environnement, accès au logement, lutte contre la précarité énergétique, équilibre alimentaire, développement de la pratique sportive, etc.

Ainsi dans le cadre de son action sociale généraliste, une couverture territoriale au plus proche de la population est assurée pour la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que l'intervention en santé.

Soucieux de la complémentarité entre les différents acteurs, il soutient le secteur associatif dans le cadre de différents appels à projet sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, les **Contrats Locaux de Santé** sont structurés autour d'axes qui recourent très largement les champs d'action du Conseil départemental. Par leur signature le Département entend donc **confirmer son engagement d'acteur de santé publique** et exprimer sa volonté de s'inscrire dans des dynamiques locales de coopération pour la santé des publics les plus en besoin et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au travers du renforcement des partenariats de proximité avec tous les acteurs concernés et les communes.



Le GHI - Le Raincy-Montfermeil

La présence d'un centre hospitalier intercommunal est un atout considérable pour la population et les partenaires au sein de l'agglomération et des villes environnantes. Ses activités doivent impérativement être valorisées et être davantage appropriées par les acteurs du territoire.

Le CLS a vocation à croiser davantage les initiatives santé, à aider à expliciter les missions des équipes hospitalières auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires, à relayer et articuler avec réactivité les actions de prévention avec l'ensemble des autres acteurs.

Le Service santé et handicap et le centre hospitalier sont fortement complémentaires et peuvent ainsi articuler davantage leurs compétences respectives. La ville doit faciliter une intégration soutenue des activités de l'hôpital dans ses stratégies et actions liées au développement local (habitat et santé, alimentation et santé, santé mentale et enjeux urbains ...).

En lien avec ces partenaires, le centre hospitalier souhaite renforcer son rôle en termes d'articulation avec les dynamiques communales engagées et dans le cadre du CLS être force de proposition pour développer de véritable continuum de santé, autour de thématiques, de filières socio-sanitaires repérées : santé des personnes âgées, santé des femmes, dépistages divers, mise en place de programmes d'éducation thérapeutique, lien accru avec le projet de maison de santé pluridisciplinaire, éducation du patient sur les représentations des urgences, la gestion médicamenteuse, l'aide aux aidants ...

Ce partenariat évolutif avec le centre hospitalier est un levier pour améliorer la qualité des parcours de santé de tout un chacun sur la ville et représente un axe de développement conséquent, aussi bien en direction de la ville que de l'intercommunalité.

Le centre hospitalier ainsi positionné peut bénéficier plus encore des dynamiques de proximité engagée par les acteurs locaux et ajuster ses réponses en fonction des contextes précis. Le partenariat de qualité entre la ville de Noisy-le-Grand et le centre hospitalier permet plus précisément d'approfondir les questions relatives à la santé des femmes en reliant les dynamiques communales de proximité au Pôle femmes- enfants, d'optimiser le repérage des risques des personnes âgées dans le cadre d'un réseau gériatrique performant, de renforcer le lien des acteurs locaux avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), l'antenne du Centre Gratuit d'Information et de dépistage CeGIDD géré par le Département, de collaborer a la mise en place de programme d'éducation thérapeutique du patient (diabète, asthme, IST/sida, maladies cardiovasculaires) associant la ville a l'hôpital, de promouvoir l'information auprès des habitants relative à l'utilisation adaptée du service des urgences.

III Les principes politiques partagés

Les inégalités de santé trouvent, pour l'essentiel, leur source dans les inégalités générales, sociales ou environnementales, à travers les mécanismes des déterminants sociaux. C'est pourquoi les signataires attachent une importance particulière au traitement de l'impact sur la santé de ces déterminants sociaux ainsi qu'à l'impact sanitaire des politiques publiques.

Ainsi, les signataires souhaitent que le présent Contrat Local de santé pluriannuel puisse reposer sur plusieurs principes, qui vont se retrouver au fil des actions :

- a) Le Contrat Local de Santé est un outil décisif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Dans ce cadre, il doit permettre d'agir sur certains déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires mais aussi des autres acteurs des politiques publiques.
- b) Le Contrat Local de Santé doit favoriser la mise en œuvre, à l'échelle du territoire local, de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins. Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.
- c) C'est aussi à ce titre que le Contrat Local de Santé doit s'attacher à ce que les actions développées dans son cadre atteignent spécifiquement et prioritairement les groupes d'habitants ou les quartiers le plus éloignés de la prévention ou de l'accès aux soins.
- d) Dans ce cadre, l'articulation des priorités retenues avec celles mises en œuvre par la Politique de la Ville est une nécessité absolue. Le public constitué des personnes les plus précaires doit faire l'objet d'un effort spécifique.
- e) En conséquence, le Contrat Local de Santé doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales.
- f) Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention et les professionnels de tous exercices doivent être associés à l'ensemble de la démarche.
- g) le contrat local de santé est l'outil d'envergure d'éducation et de promotion de la santé à Noisy-le-Grand

h) le contrat local de santé est l'outil stratégique et opérationnel d'un travail d'observation de prospective de la ville sur les enjeux à l'horizon 2030 de notre territoire

i) le contrat local de santé et enfin le point de convergence pour une coordination de la santé sur et au-delà du périmètre communal c'est –à-dire à l'échelle du bassin de vie des habitants

Ce contrat est l'occasion pour les signataires, non seulement de s'accorder sur des priorités partagées, mais aussi de mesurer les résultats des actions engagées et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction de cette évaluation.

IV le diagnostic

Le territoire Noiséen

1 Histoire d'une ville du XXIème siècle

Du domaine monastique jusqu'au début du XXe siècle, la physionomie de la ville évolue peu : Noisy-le-Grand est un paisible village de cultivateurs et de vigneron. La commune connaît une première croissance avec la construction du tramway, au début du XXe siècle, qui favorise l'installation des guinguettes le long de la Marne ainsi que celle d'artistes de renom comme le compositeur Claude Terrasse ou le comédien Michel Simon. Les bords de Marne voient affluer les pêcheurs du dimanche et les parisiens en promenade.

La création de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée concourt, dès 1965, à son développement et lui impulse un nouveau souffle. Son architecture urbaine évolue grâce à des projets d'avant-garde. Des immeubles de logements spectaculaires et innovants sont créés par des architectes de renom. Avec un style architectural démesuré, Manuel Nunez-Yanowsky réalise, en 1984, les Arènes de Picasso. Un an auparavant, l'architecte catalan Ricardo Bofill livre les Espaces d'Abraxas. Devenu l'un des symboles de l'identité de la ville, ce site attire cinéastes et visiteurs du monde entier.

Le diagnostic de territoire, établi dans le cadre de la récente révision du plan local d'urbanisme, met en évidence la richesse du patrimoine historique et architectural noiséen. Certains bâtiments sont d'ailleurs inscrits et même classés au titre des Monuments historiques. Tous les ans, les Journées européennes du patrimoine permettent à la Ville de mettre cet héritage en lumière.

Début du XXIe siècle...

La ville s'adapte à de nouveaux enjeux urbains et territoriaux avec l'arrivée de la Métropole du Grand Paris dès le 1er janvier 2016. Au niveau local, la Métropole du Grand Paris a pour ambition de lisser les très fortes inégalités rencontrées entre l'Est et l'Ouest et de rapprocher la Ville de Paris de sa banlieue.

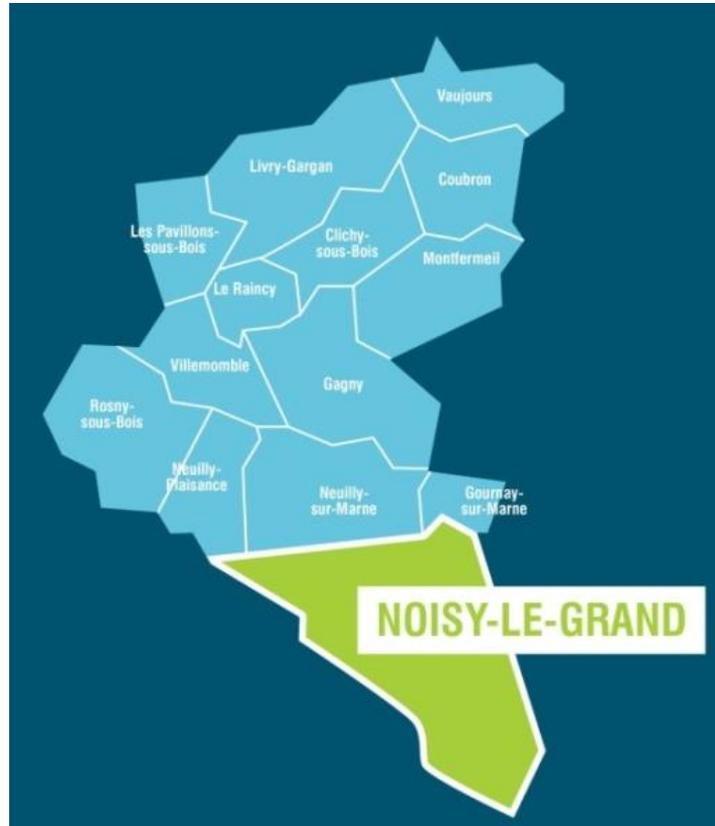
La Métropole du Grand Paris englobe Paris, les communes de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine et sept villes de la grande couronne limitrophes de ces départements, soit 131 communes en tout. Elle est subdivisée en douze établissements publics territoriaux (EPT). Noisy-le-Grand intègre l'EPT Grand Paris Grand Est.

La ville de Noisy-le-Grand prend également en compte les grands défis liés aux évolutions climatiques et sociétales par un développement maîtrisé et respectueux du territoire. La municipalité aménage la ville sur des nouvelles dynamiques urbaines dont la notion d'« habiter la ville » un écosystème pluriel, multi scalaire et résilient en concertation avec les Noiséens.

Le 26 septembre 2017, le plan local d'urbanisme « révisé » a été approuvé par le conseil de territoire Grand Paris Grand Est. Parmi les grands enjeux de ce document : permettre une évolution douce de la ville qui réponde aux besoins des habitants et améliore leur cadre de vie. Mais aussi valoriser et

conforter les points forts de Noisy-le-Grand, notamment son patrimoine historique, bâti et paysager. Pour cela, la Ville s'est appuyée sur un diagnostic de territoire et l'élaboration, en concertation avec les Noiséens, d'un projet d'aménagement et de développement durables.

Territoire Grand Paris Grand EST



Crédit Aurélie Houeix

2 Développer une ville soutenable et concertée

Dans un contexte où la demande de logements est forte, Noisy-le-Grand et sa qualité de vie attirent de plus en plus de familles. Conformément au PLU « révisé », la Ville répond à la demande de manière raisonnée, en privilégiant un développement maîtrisé et durable, en développant des infrastructures de qualité et en préservant la biodiversité par :

- Une collaboration constructive entre la ville et ses partenaires
- La volonté de tisser un lien avec le patrimoine végétal
- La réhabilitation des lieux et le désenclavement des quartiers
- La création de nouveaux quartiers
- Une nouvelle connexion : la gare du grand Paris en 2025

Une collaboration constructive entre la ville et ses partenaires

Cette collaboration avec la région notamment a favorisé des avancées concrètes pour le bien-être des Noiséens dans de nombreux domaines comme :

- **l'aménagement et environnement** avec le projet de l'éco-quartier de l'Île de la Marne, dans ce cadre, la Région subventionne la réalisation du groupe scolaire René-Navier.

- L'**enseignement** avec la création de 400 places supplémentaires au Lycée international de l'Est parisien.
- La **santé avec** la création de la maison médicale du Champy. Le **Sports avec** la participation financière aux terrains multisports Bas-Heurts et Hauts-Bâtons.
- Le **transport avec l'apport d'un** investissement de 4 millions d'euros pour la gare de Noisy-Champs et mise en place de bus supplémentaires sur les lignes 220 et Noctilien.

La volonté de tisser un lien avec le patrimoine végétal

Noisy-le-Grand jouit d'une situation géographique privilégiée. Bordée par les rives de la Marne et le bois Saint-Martin, la ville s'étire le long des berges sud de la rivière. Oasis de verdure, les jardins, publics et privés, et parcs naturels urbains couvrent 42,8 % du territoire noiséen. Présents dans tous les quartiers, ils offrent un cadre de vie privilégié aux Noiséens. Mais leur rôle social est tout aussi important. Tant au quotidien que lors d'évènements festifs, les parcs sont des lieux de sociabilité, de jeux et d'échanges, à préserver et à développer.



Crédit Aurélie Houeix

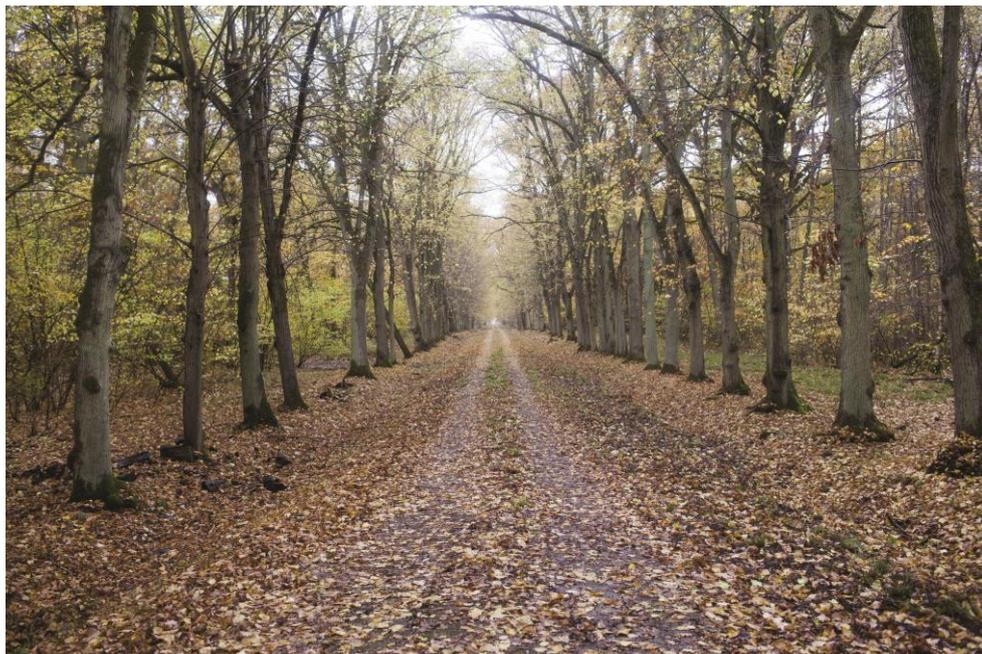
Parmi les sites les plus remarquables :

- Les berges de Marne longues de 4 km, elles ont bénéficié d'un projet de réaménagement des berges de Marne qui a rendu toute sa place à la nature et à la biodiversité tout en facilitant la circulation des différents usagers : automobilistes, piétons et cyclistes.



Crédit Henri Da COSTA
Les berges de Marne

- Le bois Saint-Martin, à ce jour fermé au public, représente un massif forestier de 285 hectares, situé à 97 % sur la commune. Poumon vert de l'Est francilien, il constitue un espace naturel exceptionnel, le plus important site naturel de l'Est parisien entre le bois de Vincennes et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.



Le bois Saint-Martin
Crédit Julian Renard

- La construction de l'écoquartier de l'île de la marne, il s'inscrit dans la continuité du projet de réaménagement des berges de Marne. Au niveau national, c'est l'un des chantiers les plus importants en termes de nombre de logements construits en ossature bois (75 % des 500 logements). Il sera composé d'espaces arborés grâce à la conservation des végétaux d'origine, mais aussi de petits terrains de sport et de jeux, de vastes prairies, d'aires de repos, d'un parcours de santé et de potagers collectifs. Les déplacements doux seront favorisés par des systèmes d'auto-partage, de location de vélos ou de trottinettes électriques. Ce projet d'éco-quartier a été retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Région Île-de-France « 100 quartiers innovants ». Une initiative de la Région Île-de-France pour soutenir les collectivités qui contribuent à l'effort de construction de logements tout en diminuant leur empreinte écologique.



- Le modèle, « un jardin à moins de 10 minutes à pied pour chaque Noiséen en 2020 ». C'est l'un des 21 engagements du service des Espaces verts ! Parfaite application avec le square des Cormiers, inauguré en juin 2018 et baptisé Arnaud-Beltrame, en hommage au lieutenant-colonel décédé lors de l'attaque terroriste de Trèbes.

La réhabilitation des lieux et le désenclavement des quartiers

La ville renouvelle également ses quartiers vieillissants comme la transformation de l'esplanade de la Commune-de-Paris avec une mise en valeur des espaces publics aux abords de l'ancienne gare routière, aujourd'hui désaffectée. La création d'une place végétalisée et avec une nouvelle génération de logements pour une livraison en 2020.



Crédit Réaménagement de l'esplanade du Grand Paris

- La sauvegarde des Espaces d'Abraxas, la Ville a préféré étendre ce site remarquable, symbole de l'identité de Noisy, dans un nouveau projet d'aménagement. Afin de désenclaver ce quartier et de lui donner une nouvelle dynamique, la Ville a programmé, en accord avec les habitants, une extension et une réhabilitation du site : nouveaux logements, commerces et services de proximité, équipements sportifs, allées piétonnes et végétalisées ouvrant sur les quartiers environnants.
- Le quartier du Champy, la Ville prévoit la revalorisation de son esplanade commerciale, aujourd'hui plus adaptée aux besoins quotidiens des habitants. Quant au parc de la Butte-Verte, situé au sud de la gare, la Ville souhaite l'ouvrir davantage sur les quartiers.

La création de nouveaux quartiers

Enfin la ville possède de nombreuses friches transformées elles apportent une nouvelle élan pour Noisy comme la ZAC Maille horizon NORD Trait d'union entre le quartier d'affaires du Mont-d'Est et le secteur des Bas-Heurts, il répond aux besoins d'éducation par l'installation de plusieurs groupe scolaires. Le quartier des Bas-Heurts fait quant à lui l'objet d'un projet d'aménagement de qualité redéfini avec les habitants.



Crédit Aménagement du clos d'Ambert

Une nouvelle connexion : la gare du grand Paris en 2025

La création des lignes de métro du Grand Paris Express diminuera la saturation du réseau ferré existant. La commune de Noisy-le-Grand bénéficiera de la desserte de la nouvelle gare de Noisy-Champs. Avec 150 000 voyages prévus par jour, la future ligne de métro 15 Sud du Grand Paris Express, en cours de construction à Noisy-Champs, renforcera l'attractivité de la ville. Elle ouvrira en 2025.

3 Redonner au citoyen un rôle clé par la concertation

La municipalité a à cœur d'imaginer la ville pour, mais aussi avec les Noiséens. Aussi la ville a mis en œuvre de nombreuses instances participatives et citoyennes représentant les habitants de chaque âge et sur chaque quartier afin de remonter les enjeux de la vie quotidienne et accompagner les services de la ville.

- **Le Conseil citoyen** est une instance de démocratie participative issue de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il vise à promouvoir la participation citoyenne dans le Contrat de Ville. À Noisy-le-Grand, la municipalité a fait le choix de créer un conseil citoyen unique, ouvert à tous les quartiers de la ville, et remplissant des missions de participation citoyenne. Il est constitué de trois commissions, Contrat de ville, Environnement et développement durable, Vie sociale et animation. Il a pour mission de :

- Participer à la définition des actions à mener dans le cadre du contrat de ville
- Mettre en place des actions de proximité pour améliorer le cadre de vie, renforcer le lien et la convivialité dans tous les quartiers
- Constituer un relais entre les habitants et la Ville



Le Conseil des Sages, créé en 2010, est une instance consultative de la municipalité. Il rassemble 35 bénévoles noisesiens de plus de 60 ans. Sa mission est d'éclairer l'équipe municipale sur les sujets concernant les seniors A travers la lutte contre l'isolement de la personne âgée, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la mise en œuvre de la Semaine bleue et du Téléthon.



Crédit Conseil des sages

Le Conseil municipal des enfants est une instance de démocratie locale créée en 2003, le Conseil municipal des enfants est une « école du citoyen » où les 42 jeunes élus apprennent la valeur de l'engagement, la gestion d'un budget et la prise de parole. Sans oublier les propositions, à la fois innovantes et pleines de bon sens, qui émanent de cette jeune assemblée.



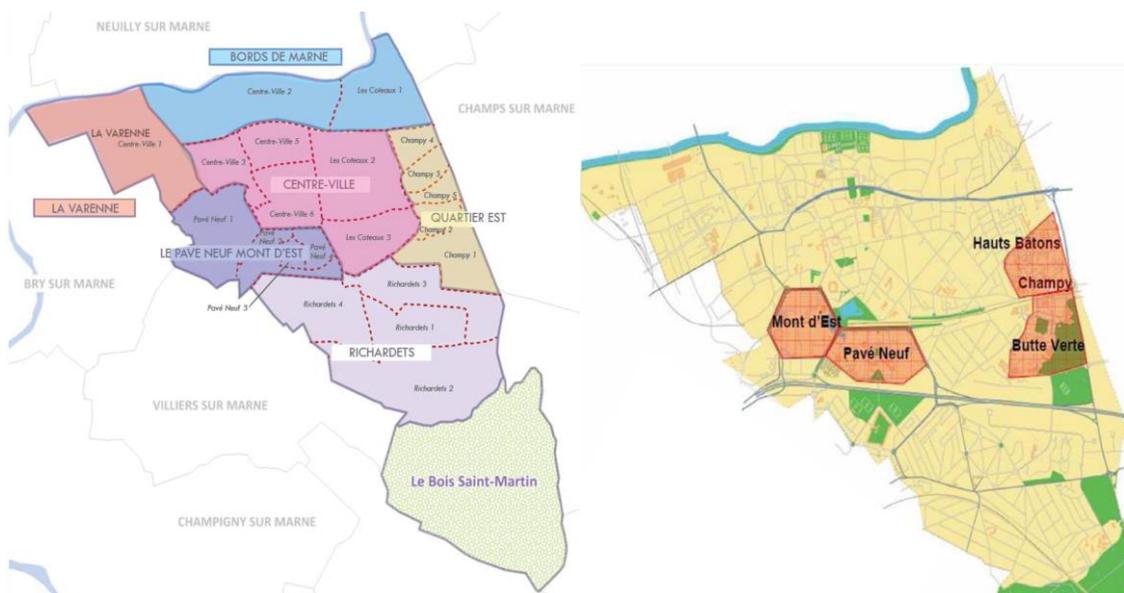
Crédit municipal des enfants

Le Conseil des jeunes nouvellement créé aura pour objet de travailler sur les besoins de jeunes de 17 à 25 ans en relation notamment avec le Contrat local de Santé et le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

4 Construire et accompagner des quartiers vivants

Le charme de Noisy, ce sont aussi ses quartiers animés d'une grande vitalité entretenus par de petits commerces de proximité. Une attention particulière est portée aux différents marchés de la Ville : le marché du Pavé-Neuf, du centre-ville, et le marché des Richardets qui contribuent à une vie locale de qualité. Les liens entre Noiséens se tissent également grâce aux six maisons pour tous et au dynamisme de plus de 600 associations.

La ville pense son aménagement urbain dans sa globalité. Les nouveaux projets ont vocation à consolider les centralités et créer des liens vers les quartiers politiques de la ville. Comme indiqué précédemment la municipalité s'engage à intégrer une évaluation de son action sur les déterminants sociaux et particulièrement dans les quartiers politique de la ville les plus fragilisés.

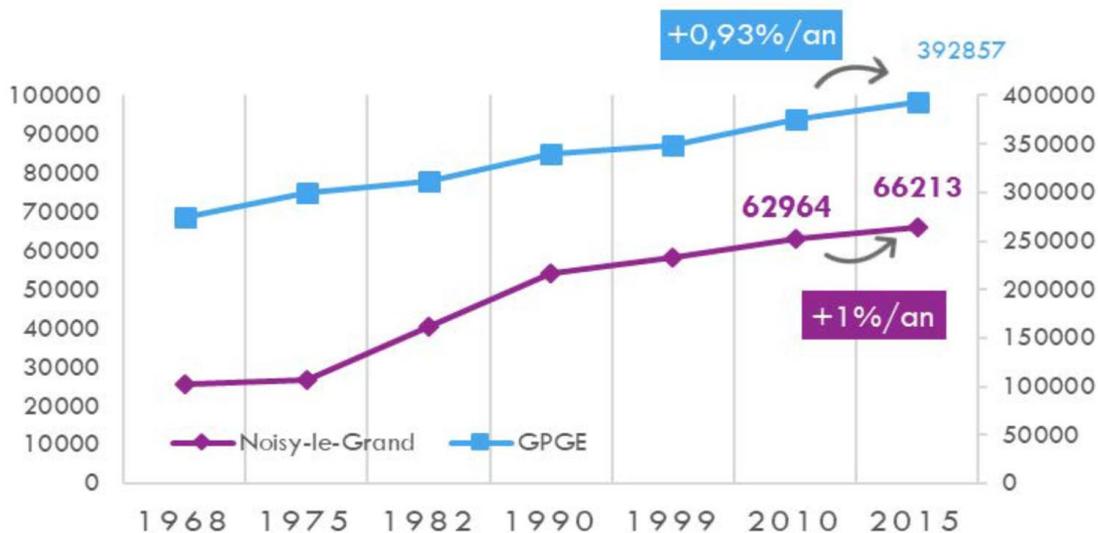


Les caractéristiques sociodémographiques de la ville

Les données sociodémographiques sont issues d'un diagnostic santé réalisé par le *cabinet Mazars* et du diagnostic social réalisé par le cabinet *Geste, Etudes et Conseils* en 2016. Les résultats présentés ont été sélectionnés et synthétisés afin d'apporter une vision générale de la situation noiséenne.

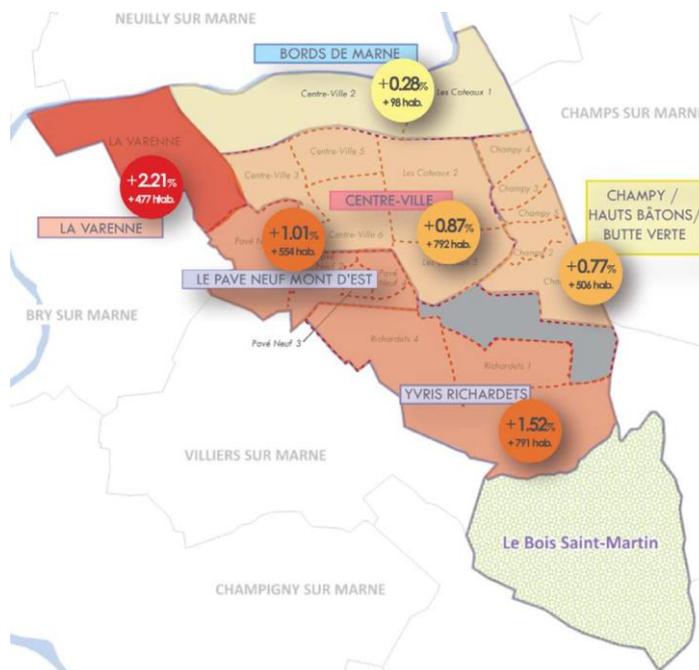
1 Une ville très dynamique sur le plan démographique

En 2016, la commune comptait 66 213 habitants avec une augmentation de la population de 150 % de 1968 à 2015. Le pic de croissance s'est déroulé entre 1975 et 1990, pour se stabiliser depuis 20 ans avec la création de la ville nouvelle. Une projection sur 10 ans est envisagée à hauteur de 10 000 habitants supplémentaires.



EVOLUTION COMPARÉE DU NOMBRE D'HABITANTS NOISY-LE-GRAND // GPGE Source : INSEE RP 2015

Les résultats démographiques sont favorables mais avec de nombreux contrastes selon les quartiers ce qui nécessite une analyse fine de l'implantation des nouveaux services.



Le taux de natalité (17,6 ‰) sur la ville est élevé et supérieur aux moyennes régionales (15,5 ‰) et nationales, bien qu'inférieur d'un point à la moyenne départementale. Le taux de mortalité est en revanche plus faible (4,8 ‰) que l'ensemble des territoires de comparaison.

2008-2013	Taux de mortalité	Taux de natalité
Noisy le Grand	4,8 ‰	17,6 ‰
Créteil	5,0 ‰	17,9 ‰
Seine-Saint-Denis	5,5 ‰	18,6 ‰
Ile-de-France	6 ‰	15,5 ‰
France métropolitaine	8,5 ‰	12,7 ‰

Source : INSEE – RP 2013 ; Réalisation : Mazars

2 Une population plutôt jeune, avec une part de personnes âgées qui tend à augmenter

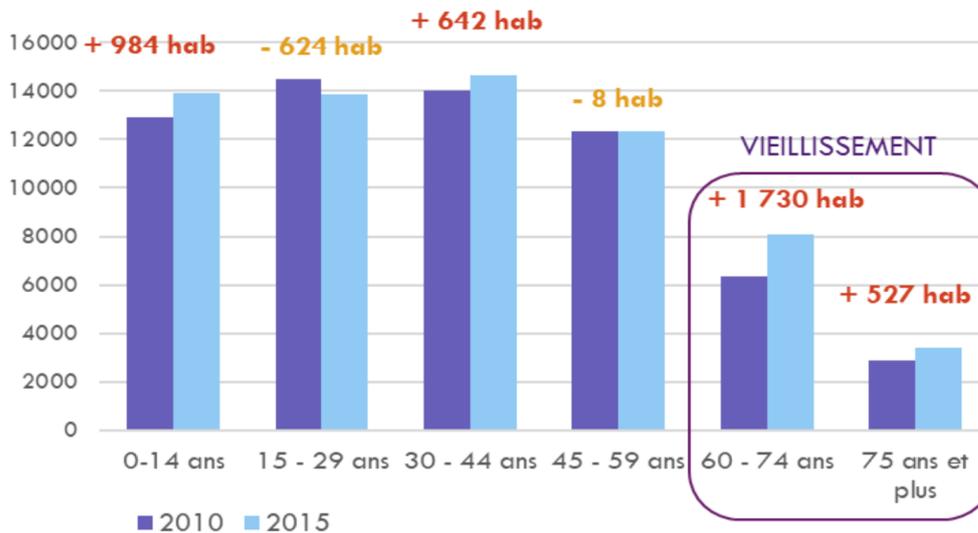
La ville possède une population plutôt familiale, composée de parents avec des enfants. La population de Noisy-le-Grand est plutôt jeune et sa structure est assez comparable à celle de la Seine-Saint-Denis. Deux tranches d'âge prédominent :

- Les 15-29 ans représentent 21,6% de la population noiséenne et 20,7% de la population de Seine-Saint-Denis.
- Les 30-44 ans représentent 21,8% de la population noiséenne et 22,2% de la population de Seine-Saint-Denis.

Viellissement de la population	Part des 65 ans et plus	Part des moins de 20 ans	Indice de Vieillessement
Noisy le Grand	11.44%	26.75%	0.43
Créteil	12.20%	27.84%	0.44
Seine Saint Denis	15.66%	32.42%	0.39
Ile-de-France	13,2%	25,8%	0.51
France métropolitaine	17,5%	24,4%	0.72

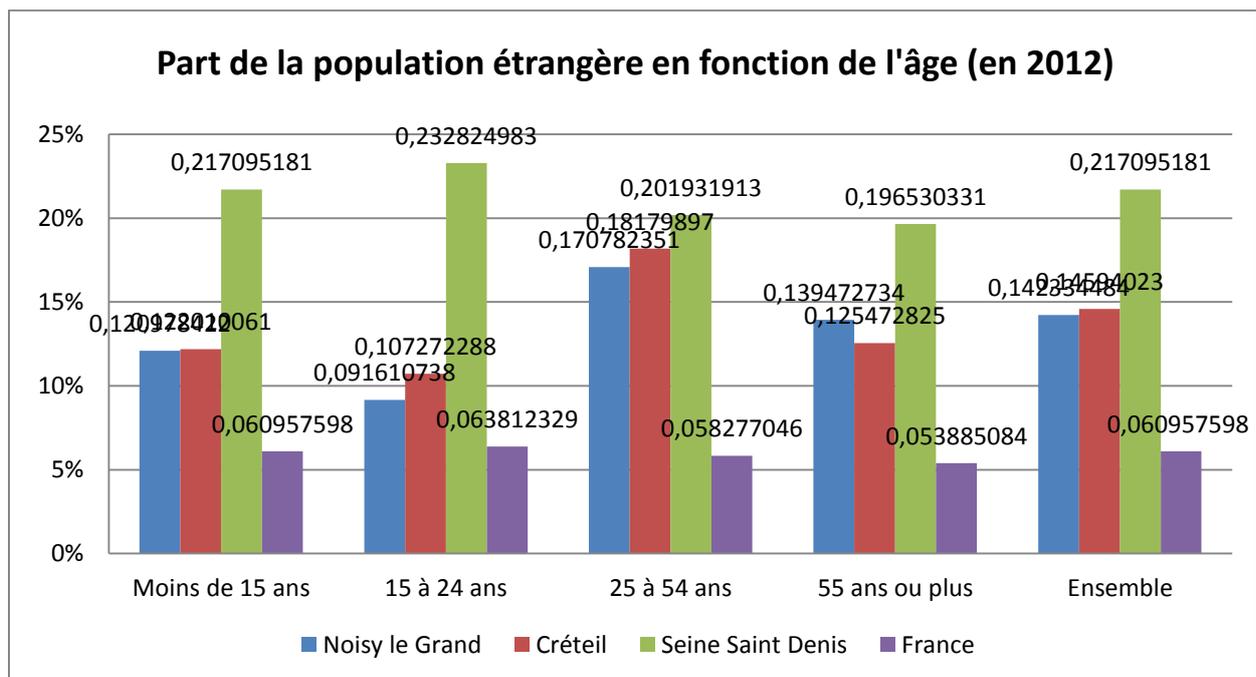
Source : INSEE, RP 2012, Exploitation principale

Néanmoins si la population n'est pas particulièrement âgée, il est essentiel d'anticiper un vieillissement dans les années à venir (ce phénomène s'observant dans l'ensemble de la France). A ce titre, de grandes différences apparaissent entre les quartiers, avec une part de la population de plus de 60 ans variant de 7% (Pavé Neuf 3) à 24% (Richardets 2). La croissance de la population noiséenne est aujourd'hui portée par le solde naturel positif. Le solde des entrées/sorties sur le territoire communale est négatif depuis plusieurs années.



3 Une population étrangère répartie majoritairement sur quelques quartiers de la ville

La part de population étrangère (personne résidant en France mais ne disposant pas de la nationalité française) est de 14%, un taux supérieur à la moyenne nationale (6%) mais inférieur par rapport au département (22%). Il est à noter de grandes disparités entre les quartiers noiséens, la part d'étrangers variant de 8% (Richardets 1) à 27% (Pavé Neuf 3).



Source : INSEE, RP 2008, Exploitation principale

Caractéristiques socioéconomiques et professionnelles

1 Un niveau de revenu plus élevé que le département

Les indicateurs de revenus de la population sont plus élevés que le département. La population abrite une part importante de cadres supérieurs. Toutefois la population demeure très mixte et comprend aussi une part importante d'ouvriers et de professions intermédiaires.

Niveau de revenu	Revenu fiscal médian	1 ^{er} décile	9 ^{ème} décile	Rapport in-
------------------	----------------------	------------------------	-------------------------	-------------

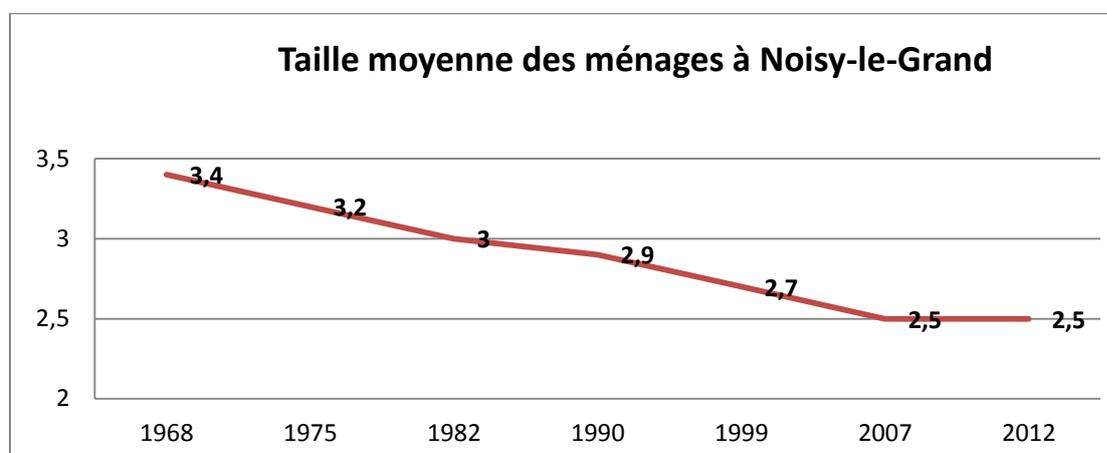
des ménages par UC				ter-décile
Noisy Le Grand	20 290 €	9 896.70 €	37 110.70 €	3.7
Créteil	18 580 €	9 374.00 €	35 409.30 €	3.8
Seine Saint Denis	16 609 €	8 030.36 €	32 204 €	4.0
Ile-de-France	22 180 €	10 073.70 €	46 108.50 €	4.6
France métropolitaine	19 786 €	10 503.30 €	37 236 €	3.5

2 Cependant un cinquième de la population est en situation de fragilité

En 2013, 11 863 foyers sont allocataires de la Caisse Allocation Familiale, 4 438 foyers allocataires de la Caisse Allocation Familiale (37%) sont jugés comme ayant de bas revenus ce qui couvre 10 898 personnes. Au total, près de 18% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Il est à noter que 21% des allocataires sont des familles monoparentales et 23% des allocataires bénéficient de minima sociaux.

3 La précarité : l'enjeu de la monoparentalité à Noisy-le-Grand

Le nombre moyen de personnes composant un ménage est en diminution. En 2012, il est de 2,5 personnes à Noisy-le-Grand, soit moins qu'en Seine Saint Denis (2,6) et plus qu'en France (2,2). Cette baisse régulière pose la question des attentes nouvelles engendrées par des ménages de plus petite taille et notamment la présence croissante de personnes seules.



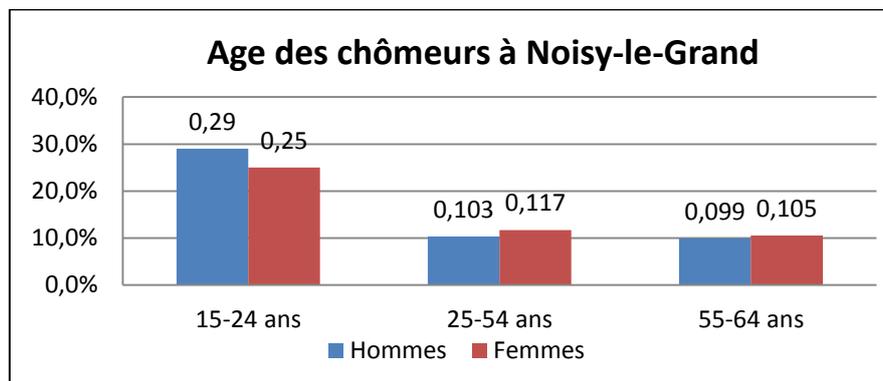
Source : INSEE, RP 2012, Exploitation principale

La part de familles avec enfants est similaire à celle observée dans les autres territoires (62%), Noisy-le-Grand a une structure familiale proche de ce qui est observé au niveau national.

La part des familles monoparentales à Noisy-le-Grand 18,6% des familles est supérieure à celle observée en France (14,3%), mais inférieure à celle en Seine-Saint-Denis (21,6%). Les hommes seuls avec enfants représentent 15% des familles monoparentales. Les différences sont notables en fonction des quartiers (10% de familles monoparentales aux Richardets ; 1, 32% à Champy 5).

4 Une situation face à l'emploi qui se dégrade mais reste favorable au regard des autres communes de l'EPT

Les populations jeunes sont principalement touchées. 51% des chômeurs à Noisy-le-Grand sont des femmes. C'est une part comparable aux moyennes des autres échelons géographiques. Source : INSEE, RP 2012, Exploitation principale



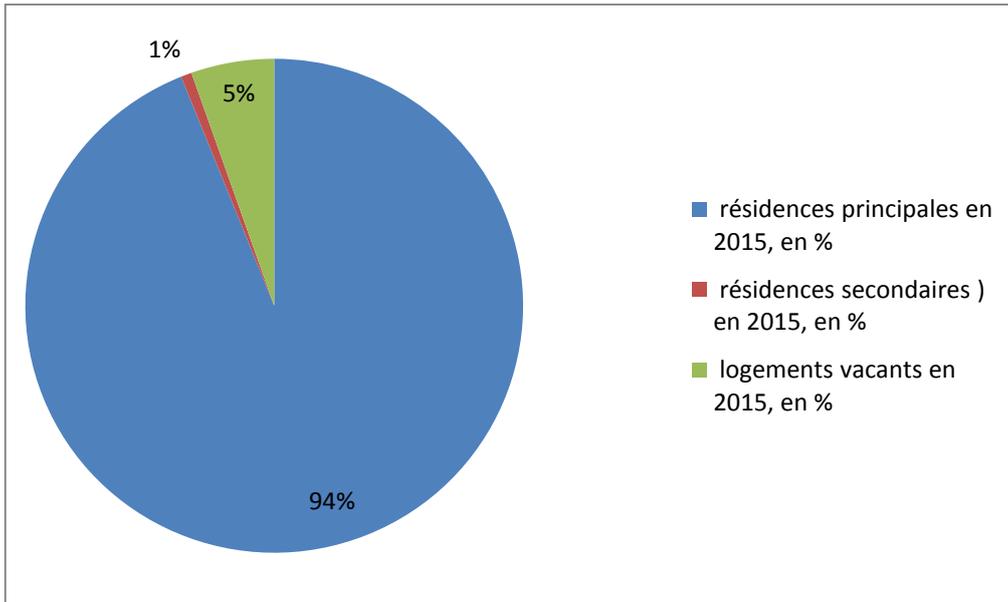
51% des noiséens ont un diplôme supérieur ou égal au bac, ce qui est un taux élevé. La part de population sans diplôme est de 20%, mais ce taux varie très largement d'un quartier à l'autre (de 9% à Centre-Ville 6 à 43% à Pavé Neuf 3).

Il y a plus de 23% d'inactifs parmi les habitants à Noisy-le-Grand ayant entre 15 et 64 ans. On remarque que la part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés est plus importante par rapport aux autres échelons géographiques.

Les enjeux sociétaux du logement en ville

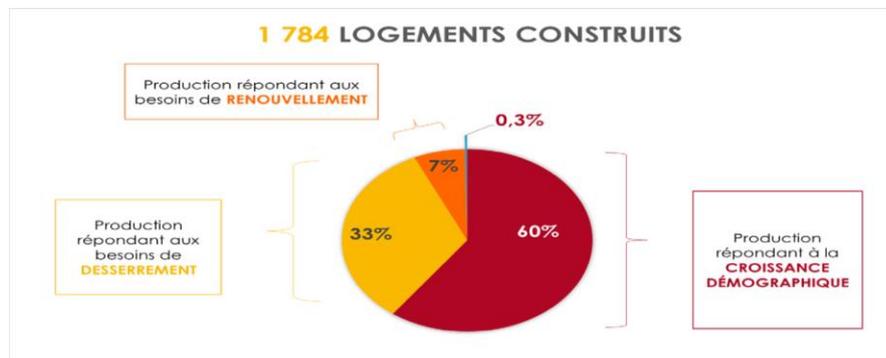
1 Une offre de logements croissante qui s'adapte aux modes de vies des habitants

La ville compte 28 882 logements en 2015. On peut distinguer ces logements en fonction de leur type d'occupation, à savoir le logement principal, le logement secondaire ou le logement vacant.



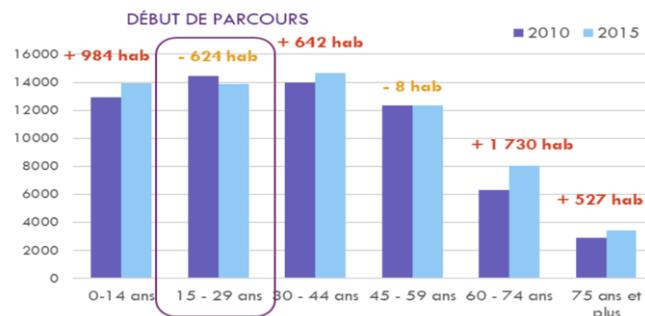
Entre 2010 et 2015, la création de 1 784 logements neufs a permis de répondre à différents type de besoins :

- 60 % des logements produits permettent la croissance démographique
- 33 % des logements produits permettent de répondre aux besoins intrinsèques de desserrement des ménages
- 7 % des logements produits permettent de renouveler l'offre démolie
- 0,3 % des logements produits permettent un maintien de la fluidité dans le parc (vacance et résidences secondaires)

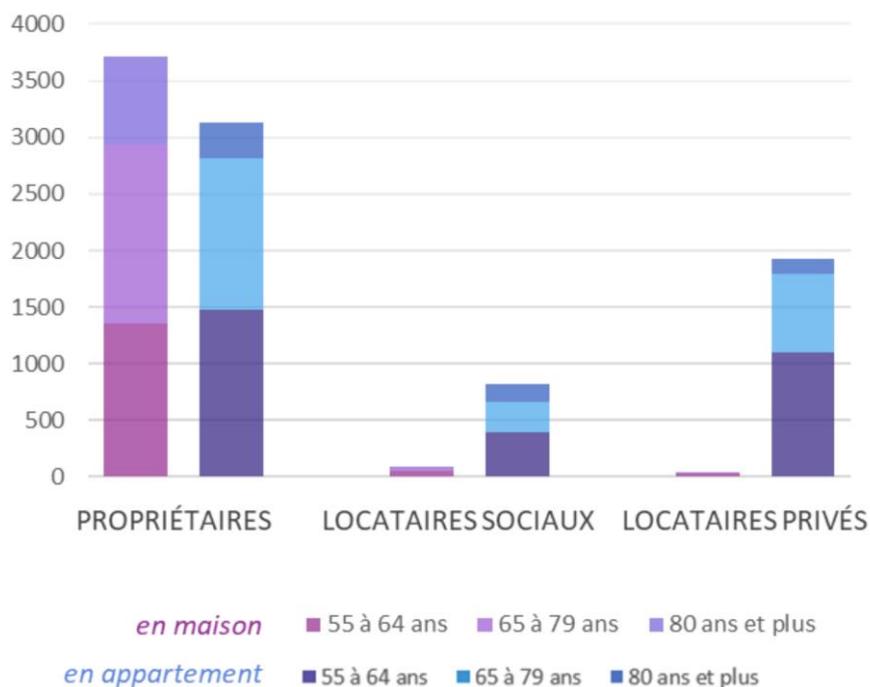


2 Un accès au logement inégal selon les âges

Néanmoins la population jeune présente plus de difficultés à maintenir les débuts du parcours résidentiel et plus généralement à se loger.



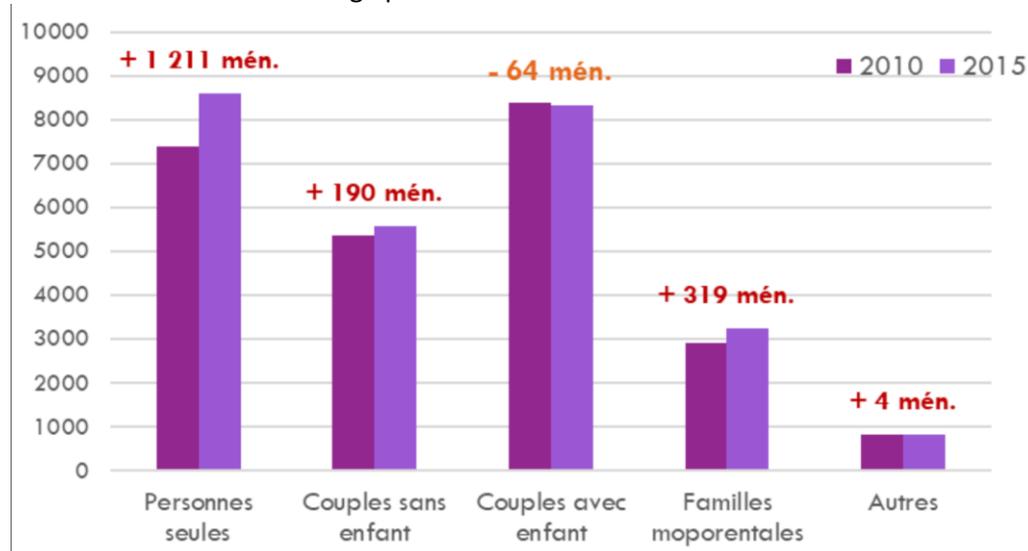
Tandis que les seniors restent majoritairement propriétaires de leur logement.



3. Une difficulté à loger les couples avec enfants

À l'échelle de la commune, le nombre de couple avec enfants diminue légèrement, tandis que le nombre de ménages augmente dans toutes les autres typologies et principalement sur les ménages monoparentaux. Le centre-ville et La Varenne accueillent davantage de personnes seules et moins de couples avec enfants. Mais entre 2010 et 2015, La Varenne est un des deux seuls quartiers à présenter un solde positif de couples avec enfants

Les couples avec enfants sont davantage présents au Pavé Neuf Mont d'Est et aux Richardets.



EVOLUTION PAR COMPOSITION DES MÉNAGES 2010 –2015 NOISY-LE-GRAND

4. 24 bailleurs sociaux présents sur le territoire

Ils regroupent un total de 7000 logements sociaux. En 2014 6 750 dossiers de demandeurs de logements sociaux ont mentionné la ville de Noisy-le-Grand dans le choix des communes souhaitées.

De manière qualitative, Il est à noter plusieurs blocages dans les parcours résidentiels des noisiens. De plus en plus de logements deviennent multigénérationnels avec une impossibilité de dé-cohabiter pour des raisons financières. Un manque de rotation dans les logements sociaux qui bloque les parcours et limite la sortie de personnes en structures vers un logement autonome.

5 709 noiséens bénéficient d'aides pour le logement, allouées par la CAF

	Part des allocataires
Aide personnalisée au logement	56.8%
Allocation de logement familiale	18.2%
Allocation de logement social	25%

Répartition des aides au logement allouées par la CAF en 2013 Source : CAF, données 2013

La santé de la population noiséenne

1 Une offre de soin possible à l'échelle du bassin de vie

La ville ne possède pas d'établissement hospitalier sur son territoire. A l'échelle du bassin de vie, les habitants bénéficient de nombreuses infrastructures comme l'hôpital publique Sainte-Camille, l'hôpital Privé Marne-la-Vallée et l'établissement public spécialisé en santé mentale ville-Evrard. Le groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil étant situé sur le territoire de Clichy-Montfermeil, l'action quotidienne de l'hôpital est plus difficile d'accès.

La ville est située en secteur 1 et dépend du département du Val de Marne. Cette situation est désavantageuse pour les médecins de la ville et génère des difficultés concernant les permanences.

Sur la ville il existe toutefois de nombreux équipements locaux avec :

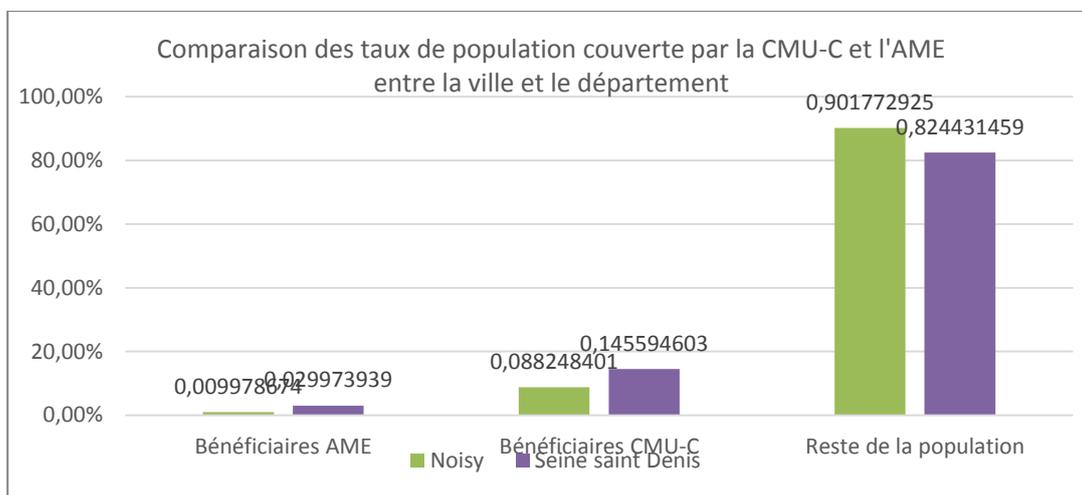
- un centre médical du Champy regroupant une quinzaine de professionnels de la santé des médecins généraliste, des spécialistes, dentiste, infirmiers, kinésithérapeutes.
- Un centre médico-psychologique et centre d'activité thérapeutique à temps partiel (MP/CATTP) qui dépend de EPS ville-Evrard
- Un centre de rééducation pour enfants sourds
- Un institut d'éducation motrice « les chemins de traverse »
- Un institut médico-éducatif « Jean Richepin »
- Une structure intermédiaire d'hébergement pour séniors la résidence Jean- Wiener
- Quatre maisons de retraite
- SSIAD services soins infirmiers à domicile

Concernant les données recueillies sur les besoins et attentes de la population en matière de santé de manière qualitative soulignent :

- Une certaine difficulté à accéder aux soins en raison notamment d'un nombre insuffisant de praticiens
- Des praticiens qui semblent ne pas tous accepter d'accueillir les bénéficiaires de la CMU, ou qui définissent un jour pour les consultations CMU
- Un déficit d'information et de prévention, notamment en milieu scolaire
- Un nombre croissant de problématiques psychiques et psychiatriques chez les personnes en situation de précarité

2 Une couverture maladie de la population bien répartie

Selon les données de la CNAM pour 2015, la population relève à 85,99 % du régime général de sécurité sociale. Selon les données transmises par la CPAM 93, les bénéficiaires de l'AME et de la CMU-C représentent respectivement 1 % et 8,82 % de la population de Noisy-le-Grand couverte par le régime général de sécurité sociale, soit des parts inférieures à celles constatées dans le département, respectivement de 3 et 14,5%.



Source : CPAM 93, 2015; réalisation : Mazars

3 les principales causes de mortalité chez les hommes et les femmes et les enfants en Seine Saint Denis

Les chiffres concernant la mortalité des hommes, des femmes et des enfants se situent à l'échelle du département avec des causes de décès spécifiques comme les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et des maladies de l'appareil respiratoire.

La part des décès des hommes de Seine Saint Denis est plus élevée que l'Île-de-France et la France métropolitaine pour les maladies de l'appareil génito-urinaire, les maladies de l'appareil digestif, les maladies endocriniennes / nutritionnelles, le Sida et le V.I.H

Chez les femmes les principales causes de mortalité chez les femmes en Seine Saint Denis sont également les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et des maladies de l'appareil respiratoire. La part des décès des femmes de Seine Saint Denis est plus élevée que l'Île-de-France et la France métropolitaine pour les maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques et les maladies de l'appareil génito-urinaire.

En 2016, 2 900 enfants sont décédés en France avant leur premier anniversaire, dont 2 600 en France métropolitaine. Cette même année, 784 000 bébés sont nés. On compte ainsi 3,7 enfants de moins d'un an décédés pour 1 000 enfants nés vivants en 2016. Depuis 2005, le taux de mortalité infantile fluctue autour de 3,7 ‰ en France et de 3,5 ‰ en France métropolitaine

En Seine-St-Denis en 2012, la mortalité infantile s'y élevait à 4,8 pour 1 000 naissances vivantes contre 3,2 sur l'ensemble de la France métropolitaine.

4 Une offre de soins libérale présente sur le territoire, mais une démographie médicale très fragile

La démographie médicale de l'offre de soins de la ville est très fragile. La population de professionnels de santé sur la ville de Noisy-le-Grand dont les médecins généralistes, médecins spécialistes et chirurgiens-dentistes approchent de l'âge légal du départ en retraite: Plus de 60% des médecins généralistes, 82% des médecins spécialistes et 50% des chirurgiens-dentistes ont plus de 55 ans, justifiant une vigilance particulière quant au maintien de l'offre de santé libérale.

En outre, les densités de professionnels de santé observées sont faibles au regard des celles observées en Île de France, bien qu'elles soient fréquemment supérieures à celles du département. Les densités d'omnipraticiens et d'infirmiers sont inférieures à celles du département, constituant un point de vigilance majeur pour les prochaines années. En tout état de cause, on observe une consommation de soin généralement réalisée dans la ville malgré la faible densité de praticiens, mais aussi très dispersée géographiquement, probablement en raison de la présence d'infrastructures de transports permettant la desserte de nombreuses villes.

Enfin, la consommation de soins hospitaliers est majoritairement réalisée dans 2 hôpitaux privés de Bry sur Marne, certainement en raison de leur accessibilité géographique. Toutefois, l'analyse de la consommation des soins hospitaliers montre des variations importantes d'une année sur l'autre, ne permettant pas une analyse approfondie.

On observe néanmoins, un fort développement de la consommation de soins en HAD et en psychiatrie ambulatoire, reflétant tant une demande de soins croissante en psychiatrie que le suivi des politiques nationales tendant à développer ces modes de prise en charge.

	Effectifs	Dont + de 55 % ans		Dont + de 60 % ans	
Médecins généralistes	36	23	63,9%	15	41,7%
Médecins spécialistes	33	27	81,8%	19	57,6%
Chirurgiens-dentistes	24	12	50%	5	20,8%
Infirmiers	23	5	21,7%	2	8,7%
Masseurs-kinésithérapeutes	43	9	20,9%	5	11,6%
Orthophonistes	13	1	7,7%	0	0%
Pédicures-podologues	9	2	22,2%	2	22,2%
Orthoptistes	4	0	0%	0	0%
Sages-femmes	3	0	0%	0	0%
TOTAL	187	79	42,2%	48	25,7%

Sources : Médecins – RPPS juillet 2016 & Paramédicaux – SNIIRAM, 1^{er} janvier 2015 ; Réalisation : Mazars

Une densité des professionnels de santé inférieure au département et l’Île de France pour la majorité des professions

Densité des professionnels de santé pour 10 000 habitants	Noisy-le-Grand	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	France métropolitaine
Médecins généralistes	5,73	6,63	8,37	9,88
Médecins spécialistes	5,25	4,84	9,01	7,00
Chirurgiens-dentistes	4,62	3,43	6,32	5,99
Infirmiers	3,66	5,11	6,60	13,67
Masseurs-kinésithérapeutes	6,84	4,99	8,96	10,68
Orthophonistes	2,07	1,78	3,00	3,10
Pédicures-podologues	1,43	1,32	2,44	2,23
Orthoptistes	0,64	0,29	0,49	0,46
Sages-femmes	0,48	0,48	0,68	0,83

Sources : Noisy-le-Grand : Médecins – RPPS, Juillet 2016 & Paramédicaux – SNIIRAM, 1^{er} janvier 2015 ;
Autres territoires : INSEE – Base Permanente des équipements, 1^{er} janvier 2015 ;
Réalisation : Mazars

Concernant l’offre en médecins spécialistes libéraux elle est également insuffisante et fragile

- Noisy le Grand : 5,25 médecins spécialistes pour 10 000 habitants:
- Seine-Saint-Denis : 4,84 médecins spécialistes / 10 000 hab.
- Ile-de-France : 9,01 médecins spécialistes / 10 000 hab. **En conclusion quelques propositions ont été formulées dans le diagnostic :**
 - Développer une densité suffisante de spécialistes pour 4 spécialités : cardiologie, gynécologie médicale et obstétrique, ophtalmologie et radiologie.

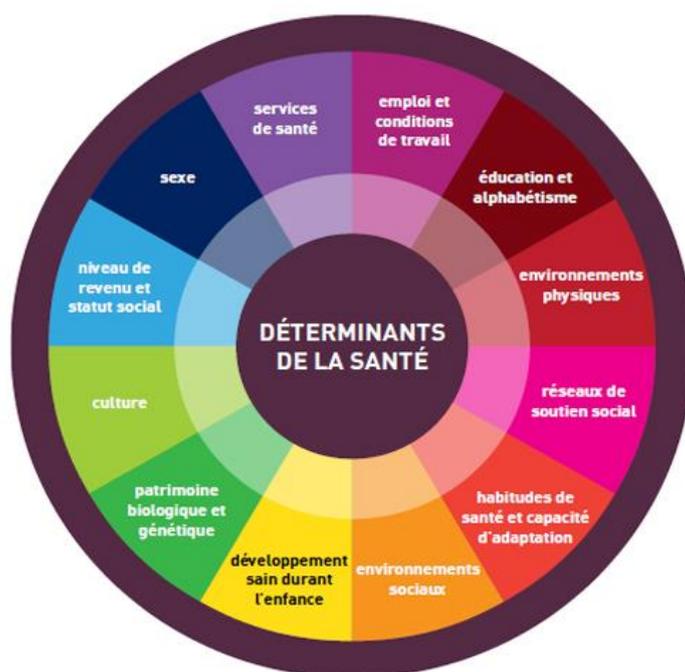
- Renforcer la démographie médicale
- Renforcer l'offre en chirurgiens-dentistes, toutefois il est à noter de faibles répercussions sur le taux de consultation dans la commune.
- Renforcer l'offre de soin infirmier

Les points positifs sont :

- Un bon taux d'attractivité des cardiologues et des psychiatres, qui interroge toutefois sur les capacités de l'offre de soin à répondre aux besoins
- Un bon taux de consultations pédiatriques et ophtalmologiques dans la commune
- Un bon taux de consultation des gynécologues au sein de la commune

V Les axes structurants du contrat

Les déterminants prioritaires de la santé à Noisy-le-Grand : les actions stratégiques déjà engagées



La ville de Noisy-le-Grand présente de nombreux atouts mais également des besoins en termes de coordination de la politique de la santé pour répondre aux différents déterminants de santé sur le territoire.

Un des enjeux consiste notamment à assurer un meilleur ancrage de l'offre sur le territoire face à la désertification médicale, et accompagner une coordination entre les professionnels de la santé avec les actions de prévention et d'éducation sanitaire face à la prise en charge des maladies chroniques. Aujourd'hui la ville agit déjà sur plusieurs déterminants tel que l'environnement physique, l'éducation et l'alphabétisme, les habitudes de santé et capacité d'adaptation, le développement sain durant l'enfance et la culture à travers :

- Le développement des maisons de santé,
- La promotion de la santé dans les services de la ville,
- Les actions dans les secteurs de la petite-enfance, l'enfance, l'éducation, de la jeunesse, des seniors,
- La mise en place d'un service stratégie et innovation publique,
- La valorisation de la vie des quartiers et la vie associative, l'environnement social,
- La mise en place de dispositif citoyen sur l'accessibilité et le handicap,
- La valorisation de la culture et du sport
- La prise en compte de la participation citoyenne par un service de démocratie locale actif

Concernant les actions ciblées sur les questions de santé la ville a mis en place six grands axes de développement à enrichir avec la création du nouveau CLS.

1 La création d'une délégation politique Santé/Handicap et d'un pôle Santé et handicap dans les services

La délégation confiée à Madame Bellina LÉON depuis le début du mandat favorise le développement des actions transversales et partenariales en faveur de la santé et de la prévention.

Grace à ce premier travail de promotion, de prévention, d'accès aux soins et d'inclusion sociale réalisé par la délégation, la ville peut maintenant développer une politique de santé d'envergure au niveau de la coordination présente et des enjeux d'avenir définis à travers un exercice de prospective à l'horizon 2030 du territoire Noiséen.

Dans cette perspective, la création d'un pôle Santé/handicap constitué pour mettre en œuvre la politique municipale de santé anciennement rattaché à la direction des affaires sociales a été récemment repositionné au sein du service stratégie, innovation publique, santé et handicap à la Direction Générale. Cette situation privilégiée à 360 ° permettra à termes d'intégrer plus facilement les enjeux de santé dans l'ensemble des schémas directeurs de la ville.

2 Des actions de promotion de la santé

Un forum pour mieux dépister

Depuis 10 ans, la Ville organise, en partenariat avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, son forum « Santé vous bien ! » Les Noiséens y rencontrent gratuitement des professionnels et des associations du monde de la santé pour se renseigner sur toutes les questions liées à la santé en présence de nombreuses associations comme Global Ethnik, l'Unafam 93, les Blouses roses ou encore le Comité départemental olympique et sportif de la Seine-Saint-Denis.

Ce forum est l'occasion de réaliser des bilans de santé ainsi que des dépistages gratuits. Les Noiséens peuvent effectuer une analyse de sang, faire contrôler leur vue et se renseigner sur le dépistage des cancers. Les enfants de 8 à 11 ans sont reçus gratuitement, sur rendez-vous, par le chirurgien-dentiste au Centre médical du Champy Marie-Curie, pour un dépistage bucco-dentaire.

La Ville a mis en place une nouvelle action de dépistage des IST et de la tuberculose lors du 11ème forum. Ces actions ont pu être menées grâce à notre partenariat régulier avec l'Association AIDES et à l'intervention du CEGIDD dans le cadre de l'engagement du département de la Seine-Saint-Denis dans la réduction des inégalités de santé.

La santé, c'est aussi le bien-être et l'activité physique



Les Noiséens apprennent à fabriquer des produits ménagers naturels, connaître les techniques pour masser son bébé, participer à un atelier sur l'alimentation, ou recevoir des conseils en image ... Enfin

plusieurs ateliers, conférences et ciné-débats sur les thèmes de la santé et du handicap sont proposés pour informer et sensibiliser les habitants. Coté sport la Ville incite les Noiséens à pratiquer une activité physique. À cet effet, une permanence d'un éducateur spécialisé en sport médical sera mise en place à la maison médicale du Champy. Il pourra recevoir les Noiséens orientés par les médecins. Ces derniers pouvant désormais prescrire des séances de sport à leurs patients.

Le handicap, la ville se mobilise

À Noisy-le-Grand, plusieurs associations mettent en œuvre des actions en faveur des personnes handicapées. La Ville leur apporte son soutien ainsi qu'une aide financière. Ainsi, en 2018, elle a subventionné à hauteur de 1 000 € le voyage en Côte-d'Ivoire organisé par Global Ethnik pour des jeunes porteurs de trisomie 21 (lire aussi p. 30). La commune a également versé une aide de 1 000 € à l'association sportive de Ville-Évrard pour la création d'un spectacle avec les patients de l'hôpital de jour de cet établissement de santé. Enfin, en partenariat avec l'association Les Blouses roses, la Ville a financé l'achat de jouets pour les enfants hospitalisés.

3 Des campagnes de dépistages gratuits

Pour informer et sensibiliser les Noiséens, la Ville mène régulièrement des campagnes de dépistage qui est une des priorités de la Ville en matière de santé. Dans ce cadre plusieurs campagnes de dépistages sont mises en œuvre:

- Des actions de prévention bucco-dentaire destinées aux élèves de classes de maternelle grâce à l'intervention d'un chirurgien-dentiste pour les 8-12 ans au sein des accueils de loisirs ainsi que des dépistages gratuits en cabinet dentaire ;
- Des actions de lutte contre l'obésité en favorisant la pratique sportive des enfants, des adultes et des personnes âgées.
- Des campagnes de dépistages sanguins gratuits en partenariat avec la CPAM, dans les locaux de la Ville ;
- Des campagnes régulières de dépistages gratuits du VIH et des IST en partenariat avec l'association AIDES et le CeGIDD départemental ;
- Des campagnes de dépistages ponctuels de la Tuberculose initiées par l'Agence Régionale de Santé et confiées au Conseil départemental (Service de la Prévention et des Actions Sanitaires) dans un cadre conventionnel de lutte contre la tuberculose ;
- Des campagnes de collectes de sang en partenariat avec l'Établissement français du sang



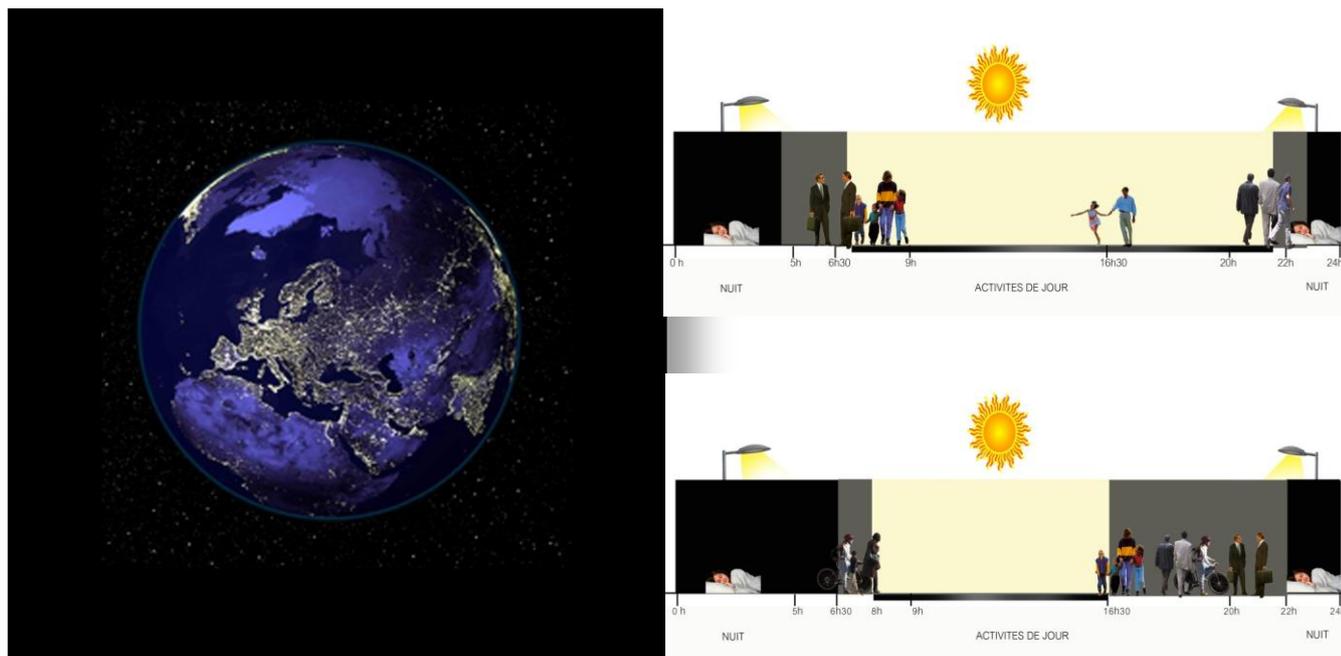
Crédit Samia SAHEL

4 Le développement d'un urbanisme inclusif

Mise en place d'un plan lumière : la préservation de la biodiversité et la santé humaine un axe majeur du schéma.

La ville de Noisy-le-Grand a élaboré en 2015 un premier document de référence définissant une vision et une stratégie lumière à l'échelle de la ville de nuit

L'éclairage au 21^{ème} siècle doit prioriser ses effets sur les écosystèmes



1 été / 2 Hiver

Les enjeux se situant sur deux niveaux de réflexions techniques et sociétaux par la maîtrise des consommations d'énergies et des dépenses liées à l'éclairage public tout en prenant en compte les usages de la ville nocturne d'aujourd'hui. Cette démarche anticipe l'évolution des comportements, s'appuyant sur une évolution de la ville future, ville durable Qui concile activité humaine et nature, de nouvelles façons d'habiter le territoire, de nouveaux quartiers. Cette démarche va dans le sens d'un confortement des liens sociaux, un plus grand partage de l'espace public et d'une écocitoyenneté grandissante.

L'accessibilité, une priorité

La Ville a travaillé sur un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave). Elle a réalisé une carte qui permet de déterminer les grands enjeux en matière d'accessibilité. En complément du Pave, la commune s'est dotée d'un organe participatif et consultatif réunissant les instances de démocratie locale, la Commission communale d'accessibilité et les services municipaux concernés par l'accessibilité. Ce dispositif citoyen permettra l'élaboration d'études et d'actions pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap à Noisy. Première action de ce nouvel organe : la mise en place d'une enquête, courant mai, pour recueillir les besoins et les expériences des personnes en situation de handicap et des accompagnants. Les résultats permettront de définir les actions prioritaires pour faire de Noisy-le-Grand un

territoire aux espaces publics et aux services municipaux inclusifs pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie.



Étude les besoins des personnes en situation de Handicap

Faciliter les modes de déplacements

Des zones 20 et 30 pour la sécurité des piétons, pour réduire la vitesse de circulation dans les secteurs pavillonnaires et en centre-ville, des « zones 30 » et des « zones 20 » sont progressivement mises en place. Les périmètres de ces zones seront signalés par des panneaux, des marquages au sol et des aménagements qui inciteront les automobilistes à réduire la vitesse : plateaux avec chevrons, chicanes, réductions de voiries... Les premiers quartiers concernés sont les Richardets, les Yvris et la Varenne.

Un plan de circulation douce

Noisy-le-Grand confirme sa volonté d'offrir des liaisons douces de qualité sur son territoire. En Février 2016, une signalétique piétonne a été mise en place sur un itinéraire d'environ 1,5 km qui va de la gare RER du Mont-d'Est aux bords de Marne, en passant par le centre-Ville. L'idée ? Encourager les déplacements à pied, non polluants et bons pour la santé, en indiquant aux piétons des itinéraires qui évitent la circulation automobile.

En 2016, la Ville a également validé un schéma communal d'aménagements cyclables pour renforcer le réseau existant par la création de deux axes continus : un axe nord-sud (8 km) et un axe est-ouest (7 km). Les travaux de l'axe nord-sud ont démarré au printemps 2019. L'idée centrale de ces aménagements est de créer des itinéraires de desserte cohérents entre les grands pôles de vie noiséens : gares RER, équipements publics, pôles commerçants, établissements scolaires... Pour accompagner la création de ces circuits, la Ville réfléchit à l'implantation de parcs de stationnement pour les vélos, à proximité de tous les équipements desservis. La municipalité souhaite ainsi installer des parkings « Veligo » aux abords des gares RER : des boxes fermés et sécurisés pour mettre son vélo à l'abri des risques de vol. Une démarche qui doit être validée par le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif).

5 la création du Centre médical du CHAMPY

La maison médicale du Champy illustre la détermination de la municipalité à lutter contre la désertification médicale ». Ce groupement de professionnels a été inauguré le 5 juin 2017. Ce bâtiment municipal, ancien « centre Marie-Curie » a été entièrement rénové et réaménagé par la Ville grâce à un investissement de 1,1 million d'euros et à une aide de la Région de 200 000 €.



La maison médicale accueille aujourd'hui une quinzaine de praticiens dont deux médecins généralistes qui ont choisi de s'installer à Noisy. « L'objectif est de favoriser l'installation de médecins à Noisy, notamment de généralistes. La localisation au Champy est importante car ce quartier présente de vrais enjeux de santé.

C'est un équipement de proximité et de premier recours très attendu par les habitants et notamment les personnes qui ne peuvent pas se déplacer facilement. Cette maison médicale pluridisciplinaire permettra de proposer une offre complète et une continuité des soins pour les patients. Dans la perspective de création d'une Communauté Professionnelle de Territoire en santé, d'autres maisons médicales sont en projet dans les années à venir, de nouveaux groupements de professionnels devraient voir le jour. La Ville a réservé des emplacements dédiés à l'implantation de « maisons médicales » en centre-ville et dans les quartiers en cours d'aménagement du Clos-d'Ambert et de Maille-Horizon-Nord.

La maison médicale en chiffres :

1,1 million d'euros d'investissements pour sa rénovation et son aménagement - **200 000 euros** d'aide de la Région - **500 m²** de surface - **15** cabinets - **1 an** de travaux.

Les praticiens : **2** généralistes **2** dentistes **2** infirmières **2** orthophonistes **1** chirurgien orthopédique **2** chirurgiens viscéraux **2** médecins-hypnothérapeutes **2** psychologues-cliniciens **1** cardiologue **1** pédicure-podologue **1** ophtalmologue.

6 L'implantation d'un foyer d'accueil médicalisé pour adulte autiste



La Ville s'engage pour aider les personnes atteintes d'autisme. Actuellement, la Ville met à disposition un plateau technique médico-social dans ses écoles, en particulier à celle des Noyers, pour l'inclusion scolaire des enfants atteints de troubles autistiques.

Par ailleurs, la Ville a remporté l'appel à projets de l'ARS* pour la création à Noisy, avec l'association Gapas, d'une structure d'accueil pour adultes autistes de 35 places. Le 2 avril 2019 avait lieu la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, une maladie qui touche des milliers de familles en France. Des familles parfois sans solution pour leurs proches autistes et obligées de déménager en Belgique pour leur offrir un lieu d'accueil adapté.

La Ville a souhaité répondre à la problématique de l'accueil des adultes atteints d'autisme en réservant un terrain lui appartenant pour la construction d'une structure adaptée. C'est un projet que la municipalité a défendu devant l'Agence régionale de santé avec l'association partenaire, le Gapas. Ainsi, un foyer d'accueil médicalisé de 35 places pour adultes, dont 5 places en accueil de jour, sera construit rue René-Navier. Ce projet est porté par le Gapas, qui gère 26 établissements spécialisés en France, et son financement est assuré notamment par l'Agence régionale de santé. Les travaux débuteront en 2020, rue René-Navier, pour une ouverture en 2021.

Les aidants familiaux seront associés à cette structure qui prévoit, en outre, la création d'un espace parental dédié à l'information et l'orientation sur l'autisme. Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail d'inclusion des personnes handicapées dans la ville, et les nouveaux arrivants bénéficieront d'accès privilégiés aux différents dispositifs culturels, sportifs ou associatifs de Noisy. »

Les Axes Structurant du CLS de Noisy-le-Grand

Positionner le parcours de santé au centre des dynamiques locales

La notion de parcours de santé apparaît comme particulièrement structurante pour les acteurs locaux. Elle éclaire les positionnements institutionnels et professionnels, précise les enjeux de complémentarités et de subsidiarités au regard des actions menées, réintroduit l'idée de prise en charge globale de la personne, interroge la nécessaire adaptation des pratiques professionnelles et des structures, ouvre des pistes de collaborations et coopérations innovantes avec la population Noisy-le-Grand. L'approche « parcours de santé » permet également de fédérer de nombreux professionnels autour d'axes stratégiques et opérationnels communs intégrés au sein du CLS. La promotion, de prévention, l'éducation, l'accès aux soins et d'inclusion sociale sont également des prérogatives multi institutionnelles.

La mise en place de parcours sans rupture implique une grande capacité des acteurs à se coordonner pour prévenir les ruptures générées par le système de santé et à réduire les ruptures liées à des mécanismes sociaux (accès aux droits, compréhension du système, accessibilité géographique). Des

dynamiques locales fortes, préfigurant un fonctionnement en « équipes territoriales », doivent apparaître et être soutenues.

Aussi au regard de ces éléments et du premier diagnostic de santé de la ville, il en ressort une démographie médicale en baisse, des professionnels isolés et un hôpital de secteur éloigné, qui génère pour les habitants une difficulté d'accès aux soins et de suivi. Il semble donc nécessaire dans un premier temps de promouvoir la notion de coordination de l'offre sur le territoire et d'accompagner sa mise en œuvre entre les professionnels de la santé avec des actions de prévention et d'éducation sanitaire tout en agissant sur les déterminants de la santé.

Aussi la ville de Noisy-Le-Grand a choisi en accord avec les partenaires cinq axes de développement stratégique pour le CLS de Noisy-le-Grand, avec pour chacun d'entre eux une programmation d'actions présentée sous forme de fiches.

Axe 1 : Accès aux soins et parcours de santé

Axe 2 : Prévenir les conduites à risques

Axe 3 : Prendre en compte la santé psychique et mentale

Axe 4 : Promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées et/ou vieillissantes

Axe 5 : promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes

VI Le pilotage et l'association des partenaires

Pilotage et coordination locale

Le Contrat Local de Santé sera suivi par un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an pour suivre son avancement. Ce comité de pilotage est présidé par la Maire de Noisy-le-Grand, le délégué territorial de l'ARS, le Préfet délégué à la Cohésion Sociale, ou leurs représentants désignés.

Il comprend de droit :

- Madame le Maire
- Le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Le directeur départemental de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
- Le directeur de l'Assurance maladie de la Seine-Saint-Denis
- Le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- L'Adjoint au Maire délégué à la santé et au handicap
- L'Adjoint au Maire déléguée à la politique de la ville et à la vie des quartiers
- L'Adjoint au Maire aux solidarités, aux affaires sociales, à l'économie sociale et solidaire
- Le Directeur général des services
- La Directrice générale adjointe en charge de l'administration générale, sociale et juridique
- La Directrice générale adjointe en charge de l'éducation, de la culture et de la vie des quartiers
- La direction du développement urbain
- La direction de l'habitat et du logement
- Le Service stratégie innovation publique, santé et handicap
- La direction du GHT Grand Paris Nord est ou du GHI Le Raincy-Montfermeil
- Le directeur départemental de la Cohésion Sociale
- Pour le Conseil départemental la responsable de circonscription de PMI de Noisy-le-Grand
- Un représentant du service de prévention des actions sanitaires
- Le président de l'UNAFAM
- Un représentant du Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers (CRCDC)
- Des représentants des professionnels de santé libéraux, médecins et autres professionnels de santé.
- Des représentants des associations d'usagers et des associations locales, le Centre médical du Champy Marie-Curie

Pourront être associés d'autres partenaires selon un commun accord des signataires.

Ses objectifs principaux sont :

- Renforcer les logiques politiques et institutionnelles en présence
- Identifier les enjeux majeurs dressés en matière de santé du territoire
- Prioriser le plan d'actions annuel ainsi que les fiches actions en découlant.
- S'attacher à la convergence et à la mutualisation des objectifs en lien avec les autres dispositifs territoriaux (PST, PRE, CDV, ...)

Aux cotés du Comité de pilotage, il est créé, autant que de besoin, des groupes techniques pour chacun des axes, actions ou thèmes jugés utiles pour le CLS.

Les objectifs principaux sont :

- Favoriser la mise en place des actions
- Développer les partenariats opérationnels
- Evaluer les effets attendus
- Valoriser les actions

VII Les modalités de suivi et d'évaluation

L'évaluation des actions devra porter sur le processus, les résultats et l'impact :

L'évaluation du processus

Elle se concentre sur la mise en œuvre des mesures et sur le déroulement du projet. Elle est l'occasion de s'interroger sur l'organisation, la forme des interventions, le calendrier... Elle favorise un réajustement en fonction des besoins émergents et des résultats escomptés. Il s'agit avant tout, en cas de difficulté, de se donner les moyens d'identifier les freins, de pouvoir ajuster et modifier une situation, de changer les modalités de travail pour lever d'éventuels blocages. Enfin, dans la perspective d'un renouvellement de l'action, l'évaluation du processus permet d'améliorer l'organisation du projet.

L'évaluation des résultats

Elle rend compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ. Elle apporte des éléments nécessaires à la poursuite du projet, à son orientation et à sa reproductibilité ; cette évaluation permet d'identifier les lacunes du projet et contribue à modifier les objectifs, à changer les activités proposées ou à impliquer différemment les partenaires. Les résultats non attendus doivent être intégrés. Ce type d'évaluation est entrepris en fin de projet. Il exige toutefois que les questions à évaluer et les données à récolter aient déjà été déterminées pendant les phases de planification du projet.

Chacune des actions est dotée d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation. Ces indicateurs seront définis plus précisément par les porteurs et partenaires de l'action. Ils seront déclinés autant que de possible de la manière suivante :

L'évaluation de l'impact

L'évaluation d'impact porte sur l'objectif général, ou objectif de santé (ou social). Ici cela concerne notamment les inégalités sociales et territoriales de santé. Cependant, il faut souligner que l'action n'a qu'un effet indirect sur l'objectif général et que son évolution ne peut être totalement imputée à celle-ci. Elle peut enfin porter sur d'autres effets prévus ou imprévus, souhaités ou négatifs. Ainsi, les signataires considèrent que l'impact attendu de ce contrat passe par la somme des impacts attendus de chacune des actions. Cette stratégie d'évaluation s'efforcera donc d'identifier notamment les processus qui auront été impactés par la signature du CLS.

Enfin, les signataires s'accordent à considérer que la démarche d'évaluation devrait permettre ainsi de mieux comprendre l'impact du CLS sur les inégalités sociales et territoriales de Santé.

Calendrier

Le présent contrat est conclu pour la période 2019-2022 en référence à la durée du Plan Régional de Santé ; il sera soumis à une révision à cette échéance. Les signataires s'accordent sur l'importance du fait que la signature du CLS traduise l'engagement d'une démarche partagée mais évolutive, et non pas d'une perspective figée.

2ème PARTIE : LES FICHES ACTION

Axe 1 : Accéder aux soins et aux parcours de santé

FICHE ACTION 1 : développer le volet santé au sein de l'observatoire social : observatoire social et santé

FICHE ACTION 1		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Accéder aux soins et parcours de santé				
Intitulé de l'action	Développer le volet santé au sein de l'observatoire social : Un observatoire social et santé				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La ville engage un rééquilibrage de l'offre de soins sur le territoire pour lutter contre la rupture territoriale et les inégalités d'accès aux soins et aux parcours de santé.</p> <p>Dans ce cadre, la ville souhaite accroître son observation territoriale dans le domaine de la santé puis réaliser une prospective-stratégique à moyen terme pour une meilleure appréhension de la situation réelle et à venir de la santé des Noiséens.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Lutter contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins				
Obj opérationnel 1	Mettre en place un observatoire de territoire				
Obj opérationnel 2	Mettre en place un système d'évaluation				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> Développer l'outil actuel de connaissance dans la continuité du premier diagnostic de santé. Etablir une prospective à moyen terme des besoins d'offre de soins avec l'observatoire social de la ville en partenariat avec l'ARS, le Département, la CPAM, l'ORS et le réseau de professionnels public et privé associés. Travailler en partenariat avec l'Epamarne sur le Plan d'Objectifs Stratégiques à 2030 et l'observatoire prospectif à 2050 sur les volets santé, ville nature et innovation. Programmer une stratégie globale et par quartier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé Créer un outil d'information (annuaire Santé), d'aide à la décision (cartographies...) et géo-localiser les locaux accessibles aux professionnels de santé Intégrer le volet santé dans la démarche innovation initiée par la ville et dans le Contrat de Ville 					
Public cible	Services de la ville, professionnels de santé et professionnels du développement territorial				
Lieu de l'action	La ville	Territoire :	La ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social/Système de santé				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de santé				
Thème 2	Dispositif de coordination				
Thème 3	Autre				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Soutenir l'innovation et la recherche au service de la qualité et de la pertinence des prises en charge					
Articulation avec d'autres plans locaux	Contrat de ville et notamment son volet santé, grands projets ville, Plan Stratégie 2030 EPAMARNE, observatoire social				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
santé	Ville (Mission santé et handicap/ ARS / CPAM / Hôpitaux de proximité)	oui	oui	oui	oui
Emploi	EPT (Développement économique) / Ville (Direction des affaires sociales et de l'emploi)	oui	oui	non	oui
Social	Département / Ville (SIG, Direction des affaires sociales et de l'emploi) / CCAS /	oui	oui	oui	oui
Aménagement	EPAMARNE /EPT/Ville (Direction du Développement urbain) / Métropole du Grand Paris	oui	oui	oui	non
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :		Information - Consultation	Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	- Nombre de partenaires				
Indicateur activité 1	- Nombre d'indicateurs créés				
Indicateur activité 2	- Détection des tendances pour l'accompagnement de la stratégie de la ville				
Indicateur résultat 1	- Nombre d'indicateurs évalués avec les partenaires				
Indicateur résultat 2	- Bilan de satisfaction des services et des professionnels				

FICHE ACTION 2 : favoriser l'installation des professionnels de santé

FICHE ACTION 2		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Accéder aux soins et parcours de santé				
Intitulé de l'action	Favoriser l'installation des professionnels de santé				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La désertification médicale et l'âge plus avancé des médecins généralistes et spécialistes amènent la ville à agir en faveur du maintien et du développement d'une offre de soins à l'ensemble des habitants. Pour cela la ville souhaite renforcer ses actions vers l'installation et la coordination des médecins par une offre de locaux pluridisciplinaires et accessibles. Deux actions sont déjà en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement à la création de nouvelles maisons de santé privées au sein des futurs quartiers de la ville comme la ZAC mail Horizon Nord et la ZAC du Clos d'Ambert pour les futurs habitants. - l'accompagnement du renouvellement de l'offre de soins dans les quartiers existants en favorisant l'installation des médecins par une offre de locaux pluridisciplinaires et accessibles. <p>Ces actions favoriseront à terme la coordination des professionnels de santé dans la perspective de création d'une communauté professionnelle territoriale de santé</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Lutter contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins dans la perspective de création d'une CPTS				
Obj opérationnel 1	Favoriser et accompagner la création de la CPTS				
Obj opérationnel 2	Accompagner l'installation de professionnels de santé				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place par la mission santé handicap une coordination de pilotage et de projets avec les aménageurs de la ville, les services municipaux, le CCAS, le département, l'ARS et des professionnels de santé, les hôpitaux ... 2. Travailler sur plusieurs outils de prospective urbaine, sociale et santé et mettre en relation la fiche action 1 pour déployer de nouveaux professionnels de santé sur la ville. 3. Développer une procédure partagée d'accompagnement des maisons médicales privées 4. Favoriser la création de la CPTS notamment à partir du centre médical du Champy Marie-Curie 					
Public cible	Médecins généralistes et spécialistes, les services institutionnels et les professionnels de santé				
Lieu de l'action	La ville	Territoire :	La ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de santé				
Thème 2	Dispositif de coordination				
Thème 3	Service / Etablissement médico-social				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques					
Articulation avec d'autres plans locaux	Contrat de ville, grands projets ville, Plans d'orientations stratégiques				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
santé	Ville (Mission santé et handicap) / ARS / praticiens de la centre médical du Champy Marie Curie	oui	oui	oui	oui
Emploi	Ville (Direction des affaires sociales et de l'emploi)	oui	oui	non	non
Social	Département/ CCAS	oui	oui	oui	oui
Aménagement	Ville (Développement urbain) / Métropole du Grand Paris / EPT / Aménageurs (EPAMARNE, SOCAREN...)	oui	oui	oui	non
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information - Consultation	Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	- Nombre de partenaires - Nombre de réunions - Nombre de participants				
Indicateur activité 1	- Nombre de structures contactées, associées				
Indicateur activité 2	- Nombre d'actions prévues, réalisées				
Indicateur résultat 1	- Bilan de satisfaction du public				
Indicateur résultat 2	Bilan des professionnels concernés.				

Axe 2 : Prévenir les conduites à risques

FICHE ACTION 3 : informer et sensibiliser sur les conduites à risques notamment auprès des jeunes

FICHE ACTION 3		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prévenir les conduites à risques				
Intitulé de l'action	Informer et sensibiliser sur les conduites à risques notamment auprès des jeunes				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>L'Île-de-France est fortement concernée par les consommations de drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, crack, etc.) et la consommation régulière de ces substances. La situation se double de poly-consommation conduisant à des prises de risques et au développement de la vulnérabilité des personnes. La prévention des conduites à risques à destination notamment des jeunes et des parents est une action essentielle pour la ville de Noisy-le-Grand ; la prévention précoce dans les écoles, les familles et en crèche permettrait de diminuer le risque.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer l'éducation à la santé et la promotion de la santé				
Obj opérationnel 1	Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes pour prévenir efficacement les problèmes de conduites à risques, de comportements violents et sexuels à risques, de santé mentale...				
Obj opérationnel 2	Coordonner sur le territoire les différentes actions à destination notamment des jeunes afin d'apporter des informations communes et partagées. Les thématiques à privilégier sont les conduites à risques (addictions, la sexualité), le mal-être, lutte contre les tendances suicidaires, les relations de genre.				
Déroulé de l'action :					
<ol style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête santé jeune : améliorer la connaissance sur les comportements de vie, l'accès aux soins ... des jeunes Noiséens (en lien avec la médecine scolaire, les infirmières scolaires collèges et lycées). Intervenir autour de la santé dans les crèches, les établissements scolaires primaires et secondaires en partenariat avec le conseil des jeunes. Poursuivre la démarche de promotion de la santé auprès des jeunes au travers d'ateliers, de formations des relais, de rencontres d'information et de sensibilisation... Développer les actions et les ciné-débats autour des thématiques liées à la santé sexuelle et les addictions. Encourager le développement des instances d'écoute 					
Public cible	Enfant jeunes et adultes				
Lieu de l'action	Etablissements scolaires et périscolaires, crèches, manifestation, espace jeunesse		Territoire :	Noisy-le-Grand	
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif				
Thème 1	Développement des compétences psychosociales				
Thème 2	Prévention des addictions				
Thème 3	Réduction des risques et dommages				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					

Offre en santé des jeunes et lutte contre les addictions

La cohérence des parcours de santé des usagers requiert une approche intégrée entre prévention et prise en charge médico-sociale.

Articulation avec d'autres plans locaux CLSPD-PEDT- Plan jeunesse

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville(Mission Santé handicap) / ARS / hôpitaux de proximité	oui	oui	oui	oui
Social	Département / CCAS / Mission locale	oui	oui	oui	oui
Politique de la ville	EPT / Ville (Direction de la vie locale, Démocratie locale)	oui	oui	oui	oui
Autre	Equipements culturels / Mission métropolitaine des conduites à risque	oui	non	oui	oui
Education	Ville (Direction de l'éducation et de l'enfance, jeunesse) / Education nationale / Etablissements scolaires publics et privés / médecine scolaire / Familles	oui	oui	oui	oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

oui

Si oui, précisez :

Information, consultation, implication, partenariat

Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	- Nombre d'actions collectives et individuelles
Indicateur activité 1	- Nombre de personnes touchées sur les actions individuelles -nombre de bénéficiaires sur les actions collectives
Indicateur activité 2	- Nombre d'actions prévues, réalisées
Indicateur résultat 1	- Bilan de satisfaction du public
Indicateur résultat 2	Bilan des professionnels concernés.

FICHE ACTION 4 : mettre en place des forums sur les dangers d'Internet et des écrans dès l'école primaire

FICHE ACTION 4		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prévenir les conduites à risques				
Intitulé de l'action	Mettre en place des forums sur les dangers d'Internet et des écrans dès l'école primaire				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
La santé des jeunes et surtout les rapports sociaux des jeunes ont fortement évolué avec l'arrivée des écrans et de la réalité virtuelle. Plusieurs actions de prévention coordonnées ont déjà été créées dans plusieurs écoles et collèges de la ville de Noisy-le-Grand pour informer et repérer les jeunes en difficulté, les jeunes victimes de harcèlement et de cyber-harcèlement. Cette question est apparue comme prioritaire par les jeunes entre 15 et 17 ans lors des concertations jeunes réalisées début de l'année 2019.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer l'éducation à la santé, la promotion de la santé				
Obj opérationnel 1	Développer les compétences psychosociales chez les jeunes pour prévenir efficacement les problèmes de comportements violents et de santé mentale...				
Obj opérationnel 2	Coordonner sur le territoire les différentes actions à destination des jeunes afin d'apporter des informations communes et partagées. Les thématiques à privilégier sont notamment les dangers d'internet et des écrans				
Déroulé de l'action :					
<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire avec l'Education Nationale un partenariat et mettre en place des actions de prévention dans les établissements du 1^{er} degré. 2. Poursuivre la démarche de promotion de la santé auprès des jeunes au travers d'ateliers, de formations, de relais, de rencontres et de sensibilisation... 3. Développer les actions et les ciné-débats autour des thématiques liées aux écrans et à internet en partenariat avec le conseil des jeunes 4. Réaliser un parcours et une coordination des actions et des acteurs de l'école primaire au lycée. 					
Public cible	Enfants, jeunes et adultes				
Lieu de l'action	Etablissements scolaires et périscolaires, manifestations et espace jeunesse	Territoire : Noisy-le-Grand			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif				
Thème 1	Développement des compétences psychosociales				
Thème 2	Prévention des addictions				
Thème 3	Réduction des risques et dommages				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées					
Articulation avec d'autres plans locaux	CLSPD-PEDT- plan jeunesse				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Mission Santé handicap) / ARS / hôpitaux de proximité	oui	oui	oui	oui
Social	Département (service social) / CCAS / Mission Locale	oui	oui	oui	oui
Politique de la ville	EPT / Ville (Direction de la vie locale, démocratie locale)	oui	oui	oui	oui
Autre	Equipements culturels / Mission métropolitaine des conduites à risque	oui	non	oui	oui
Education	Ville (Direction de l'éducation et de l'enfance, jeunesse) / Education nationale / Etablissements scolaires publics et privés / médecine scolaire / Familles	oui	oui	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information, consultation, implication, partenariat		Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	- Nombre d'actions collectives et individuelles				
Indicateur activité 1	- Nombre de personnes touchées sur les actions individuelles - Nombre de bénéficiaires sur les actions collectives				
Indicateur activité 2	- Nombre d'actions prévues, réalisées				
Indicateur résultat 1	- Bilan de satisfaction du public				
Indicateur résultat 2	Bilan des professionnels concernés.				

FICHE ACTION 5 : développer les dépistages réguliers avec les associations et institutions

FICHE ACTION 5		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prévenir les conduites à risques				
Intitulé de l'action	Développer les dépistages réguliers avec les associations et institutions (AIDES/CEGIDD)				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
L'accès aux centres de dépistages est souvent plus compliqué pour les personnes fragiles et vulnérables de la population noisienne compte-tenu du peu de médecins généralistes. De plus la ville de Noisy-le-Grand ne dispose pas d'établissement hospitalier sur son territoire. Aussi, dans le cadre du plan départemental « <i>La Seine-Saint-Denis, un département engagé pour la fin du sida en 2030</i> », la ville souhaite encourager les actions de dépistages du VIH/MST/Hépatites en sollicitant des partenaires institutionnels et associatifs tel que le CEGIDD et AIDES pour réaliser des actions ponctuelles régulières et ainsi permettre l'orientation dans le cadre de prise en charge médicale.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer l'éducation à la santé, la promotion de la santé				
Obj opérationnel 1	Favoriser une grande participation des publics au dépistage				
Obj opérationnel 2	Favoriser un meilleur accès aux soins dans les meilleurs délais (articulation et coordination entre prévention, dépistage et recours au diagnostic de confirmation)				
Déroulé de l'action :					
<ol style="list-style-type: none"> Accompagner, relayer et renforcer l'action des campagnes nationales de dépistage organisé par AIDES/CEGIDD. Développer des actions participatives avec des habitants des quartiers en partenariat avec le CRCDC. Associer les habitants dans l'élaboration des actions de promotion du dépistage et la mobilisation du public. Renforcer la coordination de tous les acteurs du dépistage et du soin : conforter la synergie des intervenants du système de santé pour les populations Déterminer, grâce à l'approche géographique, des zones prioritaires où doivent être menées ces actions de promotion des dépistages. 					
Public cible	Tout public				
Lieu de l'action	Le territoire communal	Territoire :	Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social/ Système de santé				
Thème 1	Lutte contre le VIH/MST/IST				
Thème 2	Accès aux soins				
Thème 3	Santé sexuelle et vie affective				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées					
Articulation avec d'autres plans locaux	Contrat de ville				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Mission Santé et handicap)/ hôpitaux de proximité / ARS CRCDC-IDF, Partenaires associatifs	oui	oui	oui	oui

Social	CCAS / Département (service social)	oui	oui	oui	oui
Education	Ville (Direction de l'éducation et de l'enfance, Service jeunesse)	oui	oui	oui	oui
Politique de la ville	EPT / Ville (Direction vie locale, démocratie locale)	oui	oui	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information, consultation, implication,	Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	- Nombre de partenaires - Nombre de réunions - Nombre de participants				
Indicateur activité 1	- Nombre d'individus pris en charge				
Indicateur activité 2	- Nombre de dépistages réalisés				
Indicateur résultat 1	- Nombre de Kits de dépistage remis				
Indicateur résultat 2	- Bilan de satisfaction des professionnels concernés.				

Axe 3 : Prendre en compte la santé psychique et mentale

FICHE ACTION 6 : développer le partenariat avec les professionnels de santé et l'Établissement de Santé Ville-Evrard dans la perspective de mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

FICHE ACTION 6		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prendre en compte la santé psychique et mentale				
Intitulé de l'action	Développer le partenariat avec les professionnels de santé et l'Établissement de Santé Ville-Evrard				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La ville a établi depuis plusieurs années une collaboration avec les centres-médico-psychologiques adultes et enfants dépendant de l'établissement public de santé Ville-Evrard pour réaliser des activités permettant le bien-être des patients Noiséens hospitalisés dans la perspective de la création d'un conseil local de santé mental (CLSM).</p> <p>En 2018, la collaboration s'est portée sur l'inclusion du handicap mental et cognitif à travers le soutien financier apporté par la Ville pour la réalisation d'un film présentant les patients du secteur psychiatrique de Ville-Evrard dans leur quotidien et à travers des activités artistiques telles que des chorégraphies musicales. Un accompagnement financier a par ailleurs permis l'organisation d'un voyage pour jeunes adultes trisomiques en Côte d'Ivoire dans le cadre de leur activité de danse africaine et percussions.</p> <p>La ville souhaite développer ces actions dont la vocation consiste à faciliter l'inclusion des patients dans la vie quotidienne et proposer des passerelles d'échanges entre les patients et les habitants.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					non
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Bien-être des patients				
Obj opérationnel 1	Développement des compétences psycho-sociales				
Obj opérationnel 2	Sensibilisation au du public en situation de handicap mental				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programmer une exposition des œuvres des patients de Ville-Evrard à l'Espace Michel Simon. 2. Poursuivre les réunions du groupe interprofessionnel de la ville de Noisy-le-Grand et de l'établissement public de santé Ville-Evrard. 3. Créer une coordination avec les acteurs de la culture de la ville. 4. Développer l'information générale et inclusive sur le handicap mental dont des ciné-débats. 5. Organiser la création d'un conseil local de santé mental (CLSM) 					
Public cible	Les patients des CMP, hôpital de jour, patients hospitalisés				
Lieu de l'action	CMP de Noisy-le-Grand et établissement de santé Ville-Evrard	Territoire :	Ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de la santé				
Thème 2	Démarche participative				
Thème 3	Développement des compétences psychosociales				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec					

d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	EPS Ville-Evard / Ville (Mission santé et handicap) / ARS /CMP adultes-enfants / GAPAS / IME (Jean Richopin, Les chemins de traverse)	oui	oui	oui	oui
Autres	Etablissements socio-culturels municipaux / Associations locales type UNAFAM, Envol...	oui	oui	oui	oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

oui

Si oui, précisez :

Consultation - Implication - Partenariat

Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre de réunions Nombre de participants
Indicateur activité 1	Nombre d'expositions menées
Indicateur activité 2	Nombres de personnes touchées
Indicateur résultat 1	Amélioration de la synergie entre partenaires
Indicateur résultat 2	Satisfaction des participants : patients, aidants et professionnels de santé

FICHE ACTION 7 : Développer des lieux d'écoute et d'accueil pour les jeunes en mal-être

FICHE ACTION 7		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prendre en compte la santé psychique et mentale				
Intitulé de l'action	Développer des lieux d'écoute et d'accueil pour les jeunes en mal-être				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
L'Espace Jeunesse de Noisy-le-Grand accompagne les jeunes dans leurs démarches et leur quotidien. Au sein de cet établissement, un psychologue libéral exerçant à la Maison médicale du Champy propose de développer des groupes de paroles ainsi que des accompagnements psychothérapeutiques.					
La ville souhaite inscrire cette cellule d'écoute comme un axe fixe de la politique de santé des jeunes de la ville et agrandir le service rendu en recherchant de nouveaux professionnels pour cet accompagnement psychothérapeutique.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer le dépistage et le suivi des jeunes en difficulté				
Obj opérationnel 1	Assure une pérennité de l'action				
Obj opérationnel 2	Encourager le dialogue et la recherche de solutions partagées entre les acteurs y compris les représentants des usagers et/ou de leurs familles et proches.				
Déroulé de l'action :					
<ol style="list-style-type: none"> Développer le dépistage et l'accompagnement psychologique des jeunes en mal-être avec la participation de nouveaux psychologues et professionnels de la santé mentale. Accompagner le travail en réseau des professionnels de santé impliqués dans le processus. 					
Public cible	Jeune de 15 à 30 ans				
Lieu de l'action	Espace Jeunesse	Territoire :	Ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Développement des compétences psychosociales				
Thème 2	Santé mentale				
Thème 3	Intervention globale pour personne en difficulté sociale				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Mettre en place un accompagnement thérapeutique de proximité					
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan national Psychiatrie et santé mentale				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Mission de santé) / ARS / Hôpital de Ville-Evrard / CMP adultes-enfants / GAPAS / IME (Jean Richepin, Les chemins de traverse)	oui	oui	oui	oui
Insertion sociale	Mission locale	oui	oui	oui	oui
jeunesse	Ville (Service jeunesse)	oui	oui	oui	oui
Autres	Associations locales type	oui	non	oui	oui

	UNAFAM, Envol...			
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				non
Si oui, précisez :		Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION				
Indicateur processus	Nombre de partenaires			
Indicateur activité 1	Nombre de partenariats formalisés			
	Nombre de réunions			
Indicateur activité 2	Outils mis en place			
Indicateur résultat 1	Amélioration synergie entre partenaires			
Indicateur résultat 2	Nombre de jeunes suivis			

FICHE ACTION 8 : accompagner l'installation des structures d'accueils pour personnes handicapées mentales

FICHE ACTION 8		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Prendre en compte la santé psychique et mentale				
Intitulé de l'action	Accompagner l'installation des structures d'accueils pour personnes handicapées mentales				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>Le GAPAS (GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES D'ACTION SOCIALE) propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap. Cette association issue de la Loi 1901, agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) a souhaité s'installer à Noisy-le-Grand pour créer un foyer d'accueil médicalisé (FAM) afin d'accueillir des adultes souffrant du spectre autistique en hébergement et en accueil de jour.</p> <p>La ville de Noisy-le-Grand a chaleureusement accueilli cette action et a soutenu le projet auprès de l'ARS Ile-de-France. L'association a remporté l'appel à projet et a bénéficié d'une mise à disposition de terrain de la Ville ainsi que de tout l'accompagnement logistique et administratif nécessaire à l'émergence du projet.</p> <p>La structure ouvrira à compter de septembre 2020 et permettra par ailleurs de pratiquer des diagnostics précoces des enfants autistes grâce à une plate-forme médicale composée de médecins et de psychologues.</p> <p>Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie, un autre projet consiste à promouvoir l'inclusion des enfants en milieu ordinaire et dans les établissements scolaires de la ville, la municipalité souhaite engager des actions de détection au niveau local pour favoriser l'intégration sociale des enfants atteints du spectre autistique, dès le plus jeune âge, dans les crèches et les maternelles.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer la détection précoce du diagnostic de l'autisme de l'enfant.				
Obj opérationnel 1	Travailler avec le réseau local de professionnels				
Obj opérationnel 2	Accompagner l'implantation de nouvelles plateformes médicale en ville				
Déroulé de l'action :					
<ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre favorablement aux appels à projets de l'Agence Régionale de la Santé ARS concernant les territoires ouverts à l'implantation de nouvelles structures 2. Accompagner l'installation des structures. 3. Aider l'intégration dans la vie quotidienne des bénéficiaires et personnes hébergées par l'intermédiaire d'actions municipales adaptées. 					
Public cible	Nouvelles structures et personnes hébergées				
Lieu de l'action	Ville de Noisy-le-Grand	Territoire :	Ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale				
Thème 2	Démarche participative				
Thème 3	Service / Etablissement médico-social				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Faire émerger et soutenir des territoires d'action à l'initiative des acteurs					
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec d'autres plans locaux	Schéma départemental pour l'autonomie				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (mission santé-handicap) Psychiatrie de secteur / Groupe Hospitalier ville-Evrard / CMP adultes-enfants / GAPAS / IME (Jean Richepin, Les chemins de traverse) / ARS	oui	oui	oui	oui
Education	Education nationale / Ville (direction de l'éducation et de l'enfance, Direction des affaires sociales et de l'emploi)	oui	oui	oui	oui
Aménagement	Ville (Direction du développement urbain)	oui	non	oui	oui
Social	CCAS / Département (service social – PMI - MDPH)	oui	oui	oui	oui
Autres	Associations locales : UNAFAM, Envol, les idiotises, kemil et ses amis, ... / centres d'accueil polyhandicapés et foyers d'accueil	oui	oui	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Avancement des projets retenus				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions				
Indicateur activité 2	Suivi des projets stratégiques				
Indicateur résultat 1	Implantation de nouvelles structures				
Indicateur résultat 2	Satisfaction des patients et de leurs familles				

Axe 4 : Promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées et/ou vieillissantes

FICHE ACTION 9 : développer un urbanisme adapté au handicap et à l'autonomie

FICHE ACTION 9		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir l'autonomie et le handicap				
Intitulé de l'action	Développer un urbanisme adapté au handicap et à l'autonomie				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La ville de Noisy-le-Grand a réalisé et mis en œuvre depuis 2015 plusieurs schémas directeurs d'adaptation de l'espace public et du cadre bâti. Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie, l'objectif est de rénover et/ou aménager les espaces publics et les équipements de la ville en tenant compte des besoins et des modes de vie des habitants. L'orientation stratégique retenue est le développement d'une ville conviviale, sécurisée et accessible à pieds de jours comme de nuit. Les réaménagements respectent l'enjeu d'inclusion de toutes les personnes dans la vie locale. Ces schémas d'accessibilité et lumière entrent en résonance avec le schéma directeur des bâtiments dans le cadre de l'Ad'AP et la démarche prospective territoriale à l'horizon 2030 de la ville réalisée en 2018.</p> <p>La ville considère l'accessibilité comme un enjeu de résilience urbain et sociétal majeur pour les prochaines années à venir. C'est pourquoi la ville investit chaque année dans un programme pluriannuel de réfection. Ce travail est accompagné de projets d'innovations technologiques et techniques avec l'aménageur de la ville la SOCAREN et EPA-MARNE dans le cadre de l'habitat de demain sur les nouvelles ZAC.</p> <p>Enfin une étude d'opportunité sur la ville intelligente est en cours afin de préfigurer les lignes directrices de la ville de demain en termes de solutions technologiques pour répondre aux évolutions sociétales structurantes à venir.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer un urbanisme inclusif				
Obj opérationnel 1	Prévenir, repérer les situations d'inégalité d'accessibilité				
Obj opérationnel 2	Mettre en œuvre l'accessibilité				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une communauté de réflexion accueillant les professionnels de la santé publique et de l'aménagement du territoire autour d'un urbanisme favorable à l'équité en termes de santé. 2. Créer un programme pluriannuel d'investissements de travaux et d'aménagements de l'espace public et des équipements sur la base d'une stratégie globale et coordonnée des grands schémas directeurs de la ville. 3. Réaliser une étude spécifique sur la mobilité et les transports. 4. Accompagner par l'intermédiaire de marché de partenariat d'innovation des innovations technologiques facilitant la mobilité des personnes 					
Public cible	Les professionnels de l'aménagement et de la santé				
Lieu de l'action	La ville de Noisy-le-Grand	Territoire :	La ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS				
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées et handicapées				
Thème 3	Réduction des risques et dommages				

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Généraliser les démarches d'intégration de la santé dans l'urbanisme et l'aménagement dans le contexte du Grand Paris					
Articulation avec d'autres plans locaux		PLU, PADD, PAVE, Ad'AP, Schéma départemental pour l'autonomie			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Service stratégie, innovation publique et Développement durable et Mission santé handicap / ARS / MDPH / établissement sanitaires et médico-sociaux (Gapas, EHPAD...))	oui	oui	oui	oui
Social	CCAS	oui	oui	non	oui
Environnement	Ville (Direction du développement urbain, direction de l'environnement et de l'espace public)	oui	oui	oui	oui
Aménagement	Aménageurs (EPAMARNE, SOCAREN...) / Ville (Direction du développement urbain) / EPT / Département / Transporteurs publics et privés / Associations (APF...)	oui	oui	oui	oui
Habitat logement	EPT / Ville / bailleurs	oui	oui	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :		Information ; Consultation ; implication ; Partenariat ;		Quel degré ?	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Avancement des projets retenus				
Indicateur activité 1	Nombre d'action engagées en terme d'accessibilité				
Indicateur activité 2	Nombre de projets réalisés				
Indicateur résultat 1	Taux d'accessibilité				
Indicateur résultat 2	Le nombre de projets réalisés				

FICHE ACTION 10 : promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap

FICHE ACTION 10		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir l'autonomie et le handicap				
Intitulé de l'action	Soutenir les aidants				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>Les aidants sont des acteurs essentiels au bien-vivre et au maintien des patients, des personnes en situation de handicap et des séniors. Grandement sollicités par leur accompagnement, les aidants familiaux ressentent de nombreuses difficultés comme l'isolement, la gestion du quotidien, la difficulté à se reposer et encore plus, la difficulté à conjuguer leur travail d'aidant et leur maintien dans l'emploi.</p> <p>La ville a déjà proposé et mis en œuvre des temps spécifiques dans le cadre du réseau « Écoute et action santé » (groupes de paroles, des activités de détente ou encore des cafés où les aidants). A cette occasion les aidants peuvent échanger sur les difficultés rencontrées et bénéficier de moments de détente.</p> <p>la Ville souhaite renforcer son soutien et définir les priorités d'actions en faveur des aidants en partenariat avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du schéma autonomie.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer les conditions de vie et l'offre de soin				
Obj opérationnel 1	Lutter contre l'isolement des aidants				
Obj opérationnel 2	Soutenir les aidants				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer et promouvoir sur l'intérêt des groupes de paroles (réunion mensuelle par petits groupes) et des actions collectives pour les aidants. 2. Mettre en place un dispositif d'accompagnement des aidants avec les partenaires qualifiés. 3. Créer un cycle de formation en direction des professionnels et aidants familiaux. 					
Public cible	Les aidants familiaux et professionnels.				
Lieu de l'action	Le territoire communal	Territoire :	Le territoire communal		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes handicapées				
Thème 2	Santé et autonomie des personnes âgées				
Thème 3	Autres				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Prioriser les moyens en fonction des besoins					
Articulation avec d'autres plans locaux	Schéma départemental pour l'autonomie				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Mission de santé et handicap) / ARS / CPAM / MDPH	oui	oui	oui	oui
Social	CCAS / Département (service social – MDPH - PMI) / établissements médico-sociaux / associations (SSIAD...) / praticiens (centre médical du Champy Marie-Curie...) / Associations (APF, CRESN, CAPSAAA...)	oui	oui	oui	oui
Démocratie locale	Conseil des sages	oui	oui	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information, consultation, implication	Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre et type de réunions organisées Nombre de participants				
Indicateur activité 1	Nombre de participants (PAPH, professionnels et partenaires) ayant été directement touchés par le projet. Nombre et type de séances réalisées (ateliers, rencontres...)				
Indicateur activité 2	Nombre de professionnels impliqués dans la démarche				
Indicateur résultat 1	Bilan de satisfaction du public et des professionnels concernés.				
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction des professionnels concernés.				

FICHE ACTION 11 : agir pour la santé des personnes âgées

FICHE ACTION 11		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir l'autonomie et le handicap				
Intitulé de l'action	Agir pour la santé des personnes âgées				
Porteur de l'action	Service Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>Les projections démographiques à 2030 montrent une croissance très importante des personnes âgées (+52 % pour les 75 ans et plus, et + 56 % pour les 85 ans et plus). En 2014, la région Île-de-France compte plus de 776 000 personnes âgées de 75 ans et plus et plus de 228 000 personnes âgées de 85 ans et plus. L'augmentation du nombre de personnes de plus de 75 ans ne sera pas homogène, la grande couronne étant plus marquée par cette évolution (+ 40% de 2010 à 2030 contre + 22 % à Paris).</p> <p>Les personnes âgées dépendantes représentent près de 19 % de la population francilienne de plus de 75 ans. La majeure partie d'entre elles (59 %) vit au domicile et potentiellement un quart de ces personnes vit seul. L'association des aidants naturels est essentielle, sachant que la moitié d'entre eux ont le même âge que le conjoint aidé, et que leur implication a souvent des conséquences dramatiques sur leur propre état de santé. Le nombre de personnes évaluées comme dépendantes augmenterait de 3000 personnes / an.</p> <p>Répondre aux évolutions et aux futurs besoins de services de la population séniors à Noisy-le-Grand est un enjeu prioritaire de la municipalité. C'est pourquoi la ville prévoit l'implantation de plusieurs résidences pour seniors. Mais l'enjeu se situe également sur le bien-vivre et le maintien à domicile. C'est pourquoi la ville souhaite engager des actions complémentaires sur ce thème afin de proposer des réponses adaptées aux différentes situations individuelles dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Accompagner l'organisation du parcours de santé des personnes âgées				
Obj opérationnel 1	Faciliter la coordination et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée et ou en situation de handicap.				
Obj opérationnel 2	Repérer et éviter l'isolement, encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et handicapées dans la cité.				
<p>Déroulé de l'action 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les actions dans le champ de la promotion du bien vieillir : développer les activités physiques adaptées et les ateliers nutritionnels. 2. Renforcer le maintien à domicile (étude prospective pour développer les services à domicile) et lutter contre l'isolement 3. Conforter le réseau de professionnels : faciliter la synergie, formation/échanges de pratiques, prioriser des actions. <p>Déroulé de l'action 2 :</p> <p>Accompagner l'implantation de nouvelles structures de résidences adaptées aux personnes âgées en fonction de leur autonomie sur le territoire de Noisy-le-Grand avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des résidences privées sécurisées et autonomes avec des services « appartement 1- 2 pièces » - Des résidences autonomie avec des services collectifs « studio ou chambre » - Des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou non. 					
Public cible	Les personnes âgées de Noisy-le-Grand				
Lieu de l'action	Le territoire communal	Territoire :	Le territoire communal		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées				
Thème 2	Service / Établissement médico-social				
Thème 3	Intervention globale pour personne en difficultés sociale				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles. Axe Grand âge et autonomie du PRS– PRIF Ile-de-France, schéma départemental de la politique en direction des seniors.					
Articulation avec d'autres plans locaux Schéma départemental pour l'autonomie					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS / Ville (Mission santé et handicap) / établissements médico-sociaux (EHPAD...)/ professionnels de santé	oui	oui	oui	oui
Social	Département (service social) / CCAS	oui	non	oui	oui
Médicosocial	Associations SSIAD	oui	non	oui	oui
Emploi/Insertion	Ville (Direction des affaires sociales et de l'emploi) / EPT	oui	non	oui	non
Aménagement	Ville (Direction du développement urbain) / EPT / Aménageurs (EPAMARNE, SOCAREN...)	oui	non	oui	oui
Logement	Ville (Direction du logement)	oui	non	oui	oui
Autre	Ville (démocratie locale)	oui	non	non	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information ; consultation ; Implication		Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre et type de réunions organisées Nombre de participants				
Indicateur activité 1	Nombre de services créés Nombre de participants (PAPH, professionnels et partenaires) ayant été directement touchés par le projet. Nombre et type de séances réalisées (ateliers, rencontres...) Nombre de professionnels impliqués dans la démarche				
Indicateur activité 2	Nombre de projets initiés				
Indicateur résultat 1	Nombre de bénéficiaires				
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction du public et des professionnels				

FICHE ACTION 12 : agir pour la santé personnes handicapées

FICHE ACTION 12		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir l'autonomie et le handicap				
Intitulé de l'action	Agir pour la santé personnes handicapées.				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>Dans le champ précis de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, un dispositif citoyen « accessibilité et handicap » composé d'associations, de personnes en situation de handicap et de citoyens sensibilisés a été créé en 2018. Il élabore en 2019 un questionnaire sur les besoins d'accessibilité des personnes confrontées au handicap dont les aidants.</p> <p>Cette étude permettra de préfigurer, avec les professionnels de santé et les associations de personnes handicapées, les premiers axes de travail de la ville sur les conditions favorables à mettre en œuvre pour un meilleur accès à la vie locale des personnes en situation de handicap.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser la prise en compte de l'autonomie de la personne handicapée dans la cité				
Obj opérationnel 1	Faciliter la coordination et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne en situation de handicap.				
Obj opérationnel 2	Repérer et éviter l'isolement, encourager le maintien et l'intégration des personnes handicapées dans la cité.				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des actions favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap grâce au travail du dispositif citoyen accessibilité et handicap 2. Conforter le réseau de professionnels : faciliter la synergie, formation/échanges de pratiques, prioriser des actions. 3. Etudier la faisabilité d'un guichet unique : information sur les services, orientation vers les institutions et aides dans les démarches administratives, soutien aux acteurs (informations, relais). 4. Nommer un référent handicap 					
Public cible	Les personnes en situation de handicap de Noisy-le-Grand				
Lieu de l'action	Le territoire communal	Territoire :	Le territoire communal		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes handicapées				
Thème 2	Dispositif de coordination				
Thème 3	Développement des compétences psychosociales				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Santé et autonomie des personnes handicapées					
Articulation avec d'autres plans locaux	PAVE ; ADHAP ; Schéma départemental pour l'autonomie				

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS / Ville (mission santé et handicap) / MDHP / professionnels de santé / CPAM	oui	oui	oui	oui
Social	département (service social) / CCAS / Associations SSIAD	oui	oui	oui	oui
Emploi/Insertion	Ville (Direction des affaires sociales et de l'emploi)	oui		oui	non
Education	Ville (Direction de l'éducation et de l'enfance)	oui	non	oui	non
Logement	Ville (Direction du logement)	oui		oui	oui
Politique de la ville	EPT / Ville (Direction de la vie locale)	oui	oui	oui	oui
Démocratie locale	Ville (démocratie locale)	oui	non	oui	oui
Autre	Associations (SSIAD, APF, CRESN, CAPSAAA...)	oui	non	oui	oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information ; Consultation ; Implication ;	Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre et type de réunions organisées				
	Nombre de participants				
Indicateur activité 1	Nombre de services créés				
	Nombre de participants (PAPH, professionnels et partenaires) ayant été directement touchés par le projet.				
	Nombre et type de séances réalisées (ateliers, rencontres...)				
	Nombre de professionnels impliqués dans la démarche				
Indicateur activité 2	Nombre de projets initiés				
Indicateur résultat 1	Nombre de bénéficiaires				
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction du public et des professionnels				

Axe 5 : Promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes

FICHE ACTION 13 : agir sur l'environnement familial « environnement, logement alimentation »

FICHE ACTION 13		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes				
Intitulé de l'action	Agir sur l'environnement familial « environnement, logement alimentation »				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La ville souhaite accompagner et mettre en œuvre l'axe 5 du Plan Régional de Santé « inscrire la santé dans toutes les politiques publiques ». L'approche écologique de la santé met en évidence les interactions complexes entre les personnes, les groupes et leur environnement (habitat, conditions de travail, réseaux sociaux, caractéristiques des organisations et des quartiers, politiques publiques, etc.). En Île-de-France, cette approche est d'autant plus importante que les problématiques d'inégalités sociales de santé sont fortement intriquées à l'environnement socio-urbain.</p> <p>L'exemple de l'insécurité alimentaire est une réalité qui touche 6,3% des personnes vivant dans l'agglomération parisienne. Les conséquences peuvent être graves pour la santé et le bien-être tant physique que psychosocial des personnes : obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, malnutrition, détresse psychologique, isolement social. Ou la situation de vulnérabilité financière et sociale des familles isolées et monoparentales peut avoir une incidence sur la santé et la santé psycho-affective.</p> <p>1/5^{ème} de la population noisienne est considérée comme fragile sans compter l'augmentation des familles monoparentales. Des actions ciblées vers ses populations ont déjà été mises en œuvre. Néanmoins la ville souhaite développer une prise en compte globale avec une coordination des acteurs autour du logement, des conditions de vie, des moyens financiers.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur les problématiques de la santé de la femme.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé				
Obj opérationnel 1	Encourager les femmes à participer à des ateliers et des groupes de paroles pour sortir de l'isolement et d'être à l'écoute de leur santé				
Obj opérationnel 2	Promouvoir des actions de sensibilisation et d'information vers les familles sur la nécessité de vivre dans un environnement salubre en particulier dans les QPV				
<p>Déroulé de l'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser à l'équilibre alimentaire, 2. Promouvoir l'activité physique et sportive 3 Sensibiliser à l'hygiène et au bien-être 4. Promouvoir des actions pour un environnement familial sain, notamment par la valorisation des habitudes de vie favorables à la santé des personnes et de la famille. 					
Public cible	Enfants, jeunes et adultes				
Lieu de l'action	Etablissements scolaires, MPT, manifestations	Ville de Noisy-le-Grand			
					Territoire :
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux				
Thème 1	Intervention globale pour personne en difficulté sociale				
Thème 2	Santé de la femme				

Thème 3		Développement des comportements psycho-sociaux			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS / Ville (Mission santé et handicap) / professionnels de santé / CPAM	oui	oui	oui	oui
Social	CCAS / Département (service social) / Associations (PIMM'S...)	oui	oui	oui	oui
Démocratie locale	Ville (démocratie locale)	oui	non	oui	non
Education	Etablissements scolaires primaires et secondaires – Ville (direction de l'éducation et de l'enfance, équipements petite enfance, service jeunesse, service des sports, maisons pour tous et centres sociaux...)	oui	non	oui	non
Logement	Ville (Direction du logement) / bailleurs / associations	oui	non	non	non
Politique de la ville	EPT / Ville (direction de la vie locale)	oui	oui	oui	oui
Autre :	OMJT / Etablissements socio-culturels / associations (clubs sportifs, CAP-SAAA, CDOS...)	oui	oui	oui	non
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information ; consultation ; Implication ; Partenariat ;		Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de membre inclus dans le projet Nombre de réunions Supports pédagogiques				
Indicateur activité 1	Nombre d'activités réalisées				
Indicateur activité 2	Nombre de participants				
Indicateur résultat 1	Taux de satisfaction des participants Pourcentage de bénéficiaires ayant acquis des connaissances				
Indicateur résultat 2	Pourcentage de bénéficiaire mettant en œuvre les compétences acquises à l'issu des ateliers				

FICHE ACTION 14 : promouvoir la santé dans le cadre des campagnes liées aux journées nationales de la santé et actions de sensibilisation autour des de dépistages médicaux

FICHE ACTION 14		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes				
Intitulé de l'action	Promouvoir la santé dans le cadre des campagnes liées aux journées nationales de la santé et actions de sensibilisation autour des de dépistages médicaux				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>La lutte contre le cancer est une priorité majeure des politiques de santé publique et de recherche depuis le début des années 2000. Deux plans nationaux se sont succédés depuis 2003 et le troisième Plan cancer a été publié en 2014. Constats. Le taux de mortalité du cancer notamment le cancer colorectal, du cancer du poumon, de la trachée et des bronches a diminué en région île-de -France mais reste significatif sur le département de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>Le cancer du sein est de loin le plus fréquent chez la femme avec 52 600 nouveaux cas en France estimés en 2010. Chez les femmes, il devance les cancers du poumon, les suicides, l'alcoolisme et les accidents de circulation et il représente 18,8 % des décès par cancers féminins. S'il est dépisté à un stade précoce, il est guéri dans 9 cas sur 10.</p> <p>La ville réalise chaque dans le cadre de la « Semaine Santé vous bien » des actions de sensibilisation, de prévention et de dépistages. Le but de cette démarche est d'impliquer les habitants dans la prise en charge de leur santé et de les informer pour mieux prévenir les maladies.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Développer la sensibilisation, la promotion, la prévention et l'éducation à la santé				
Obj opérationnel 1	Sensibiliser et inciter la population à participer aux campagnes de dépistages du cancer				
Obj opérationnel 2	Prévenir et réduire les risques liés au cancer				
<p>Déroulé de l'action 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner, relayer les campagnes nationales de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal. 2. Développer des actions participatives des femmes des quartiers prioritaires sur le DOCS et DOCCR en partenariat avec le CRCDC. 3. Relayer l'information auprès des partenaires et des participants dans le cadre de la semaine « Santé vous bien » qui a lieu annuellement. <p>Déroulé de l'action 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la coordination de tous les acteurs du dépistage et du soin et conforter la synergie des intervenants 2. Déterminer, grâce à l'approche géographique, des zones prioritaires où doivent être menées ces actions de promotion des dépistages. 					
Public cible	Les habitants				
Lieu de l'action	Ville de Noisy-le-Grand	Territoire :	Ville de Noisy-le-Grand		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					oui
TPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Santé de la femme				
Thème 2	Cancer				
Thème 3	Éducation thérapeutique du patient				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					#N/A #N/A
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					

Renforcer la participation des habitants par l'information de proximité

Articulation avec d'autres plans locaux

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS / Ville (Mission santé et handicap)/ Hôpitaux de proximité / CPAM	oui	oui	oui	oui
Social	CCAS / Département (service social, PMI)	oui	oui	oui	oui
Education	Ecoles, collèges, lycées / Education nationale / Ville (Direction de l'éducation et de l'enfance, équipements petite enfance, service jeunesse, Direction de la vie locale ...)	oui	non	non	non
Politique de la ville	EPT / Ville (Direction de la vie locale)	oui	oui	oui	oui
Autre	OMJT / Equipements socio-éducatifs / associations (associations de femme et famille, CDOS...)	oui	non	oui	non

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

oui

Si oui, précisez :

Information ; Consultation ; Implication ; Partenariat ;

Quel degré ?

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Mise en place effective d'une ou plusieurs actions coopératives sur la question du Dépistage
Indicateur activité 1	Nombre de participants aux dépistages organisés
Indicateur activité 2	Nombre de personnes impliquées dans l'organisation des actions
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes touchées par ces actions
Indicateur résultat 2	Bilan de satisfaction du public et des professionnels concernés.

FICHE ACTION 15 : développer les partenariats et accompagner les femmes dans le cadre de leurs grossesses et des premières années de l'enfant en particulier pour les jeunes femmes et les familles monoparentales

FICHE ACTION 15		Contrat Local de Santé de Noisy-le-Grand			
Axe Stratégique	Promouvoir la santé familiale et notamment celle des femmes				
Intitulé de l'action	Développer les partenariats et accompagner les femmes dans le cadre de leurs grossesses et des premières années de l'enfant en particulier pour les jeunes femmes et les familles monoparentales				
Porteur de l'action	Mission Santé et handicap	Début	2018	Fin	2022
JUSTIFICATION					
<p>Dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance, la région Île-de-France se caractérise par des indicateurs de mortalité et de morbidité moins favorables que les moyennes nationales : surmortalité infantile, périnatale et maternelle, plus grande fréquence des naissances prématurées, plus fort taux de prévalence de l'obésité infantile, par exemple.</p> <p>L'Île-de-France se caractérise également par d'importantes disparités territoriales en termes d'indicateurs de santé périnatale et infantile, à mettre en lien avec le poids des déterminants, individuels, sociaux, environnementaux et la prévalence des comorbidités (obésité, diabète, etc.), elles-mêmes liées aux déterminants sociaux. Les travaux réalisés en Seine-Saint-Denis dans le cadre du programme RÉMI23 ont confirmé l'interaction de la précarité sociale, avec l'organisation et la qualité des soins (qualité des soins non optimale, orientations et suivis inadéquats, précarité non prise en compte ou non accompagnée, etc.).</p> <p>La ville souhaite soutenir les partenaires institutionnels dans leurs actions déjà en place comme la PMI et les professionnels de santé en développant des actions de prévention et de coordination sur le territoire noiséen.</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					non
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser l'accès aux soins				
Obj opérationnel 1	Informier et sensibiliser les familles sur les lieux d'accueils et de prise en charge des femmes et des enfants notamment les PMI				
Obj opérationnel 2	Travailler sur la mise à jour du recueil de données en lien avec l'ARS IdF et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis 93				
Obj opérationnel 3	Développer les compétences psycho-sociales des jeunes parents et le soutien à la fonction parentale				
Déroulé de l'action 1 :					
<ol style="list-style-type: none"> Engager en partenariat avec le groupe hospitalier le Raincy-Montfermeil (et les hôpitaux de proximité), la PMI et la CPAM des actions pour soutenir les femmes avant et après accouchement (examens médicaux pendant la grossesse Visite de sage-femme ou puéricultrice après la grossesse) Développer l'information générale sur les centres de PMI et le planning familial Développer des actions d'éducation à la santé pour la promotion de comportements favorables des jeunes parents (hygiène, prise en charge psychologique, usage sur les substances dangereuses et conséquences) Proposer des réunions du groupe interprofessionnel « périnatalité et petite enfance ». Conforter et développer les temps d'échanges destinés à renforcer les compétences parentales et le soutien à la parentalité. 					
Déroulé de l'action 2 :					
<ol style="list-style-type: none"> Analyser les données avec les épidémiologistes du Service de Prévention et d'Action Sanitaire (SPAS) du Conseil départemental et de la PMI ainsi qu'avec la mission de recherche de l'ARS sur la mortalité infantile par l'intermédiaire de l'observatoire de la ville. Organiser des demi-journées de formation avec les professionnels en contact avec les familles les plus précaires. 					
Public cible	Femmes enceintes et jeunes mamans				
Lieu de l'action	Le territoire communal	Territoire :	Le territoire communal		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Santé de la femme				
Thème 2	Santé de l'enfant				
Thème 3	Développement des compétences psycho-sociales				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Ville (Mission santé handicap) / Hôpitaux de proximité / sage femmes libérales / gynécologues / Médecine générale / Département (PMI) ARS / cabinet de radiologie, laboratoires...	oui	oui	oui	oui
Social	CCAS / ville (Direction de la Vie locale, Direction de l'éducation et de l'enfance) / Département (service social, ASE).	oui	non	oui	non
Autres	Réseau NEF, CPAM, CAF	oui	oui	oui	non
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					oui
Si oui, précisez :	Information ; Consultation ; Implication ; Partenariat ;		Quel degré ?		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de partenaires Nombre de réunions Nombre de participants				
Indicateur activité 1	Nombre d'actions menées Nombres de femmes concernés Nombres de professionnels associés				
Indicateur activité 2	Analyse des points forts et des points faibles et du groupe de coordination				
Indicateur résultat 1	Baisse de la mortalité infantile à terme selon les données actualisées de la monographie de l'ARS - Taux de tabagisme chez les femmes enceintes - Taux de tabagisme passif chez les nouveaux nés - Taux d'alcoolisme des femmes enceintes				
Indicateur résultat 2	Satisfaction des participants : les acteurs, les femmes...				